C.R.I.C. N° 41 (2007-2008)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2007-2008

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Voir CRAC N° 57 (2007-2008)

Séance publique de Commission *

**Commission de l'Économie, de l'Emploi,
du Commerce extérieur et de la Formation**

Jeudi 18 décembre 2007

* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon.

SOMMAIRE

Ouverture de la séance 5

Interpellations 5

Interpellation de M. Wesphael à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « le plan d'accompagnement et de suivi des chômeurs ».

(Orateurs : M. le Président, M. Wesphael, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine) 5

Interpellation et questions orales jointes 8

Interpellation de M. Wesphael à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « la création d'un groupe de travail sur les quotas CO_2 ».

Question orale de M. Borsus à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « les quotas CO_2 pour le secteur de la production énergétique ».

Question orale de M. Onkelinx à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « le dossier des quotas CO_2 pour la relance du Haut-Fourneau n° 6 ».

(Orateurs : M. le Président, MM. Wesphael, Borsus, Onkelinx, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine) 8

Interpellations (suite) 12

Interpellation de M. Yzerbyt à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « l'évaluation du plan Jobtonic ».

(Orateurs : M. le Président, M. Yzerbyt, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine) 12

Questions orales 15

Question orale de Mme Defalque à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « les retards dans les dossiers ayant trait aux demandes de classement de monuments ».

(Orateurs : M. le Président, Mme Defalque, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine) 15

Question orale de M. Bracaval à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « les aides européennes et la pérennité des entreprises qui en ont bénéficiées ».

(Orateurs : M. le Président, M. Bracaval, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine) 16

Question orale de M. Bracaval à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, et à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur « la mobilité sur l'axe Tournai-Courtrai et ses conséquences sur l'emploi »

(Orateurs : M. Bracaval, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, en son nom et au nom du Ministre Antoine) 17

Question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « le refus du permis de travail aux demandeurs d'asile ».

(Orateurs : M. le Président, Mme Dethier-Neumann, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine) 19

Question orale de M. Di Antonio à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « la mobilité des travailleurs hennuyers ».

(Orateurs : M. le Président, M. Di Antonio, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine) 20

Question orale de Mme Pary-Mille à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « la collaboration entre la Division nature et forêts et les services du patrimoine pour la coupe de bois dans les sites protégés ».

(Orateurs : M. le Président, Mme Pary-Mille, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine) 23

Question orale de Mme Lissens à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « les gestions « centre-ville » ».

(Orateurs : M. le Président, Mme Lissens, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine) 24

Question orale de Mme Pary-Mille à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, et à M. Magnette, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « les conditions d'octroi des travailleurs « Programme de transition professionnelle (PTP) » aux communes de moins de 15.000 habitants dans le cadre de la politique d'égalité des chances ».

(Orateurs : M. le Président, Mme Pary-Mille, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, en son nom et au nom du Ministre Magnette) 26

Question orale de M. Di Antonio à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « les délocalisations et les fermetures chez GSK et la situation générale du secteur pharmaceutique en Wallonie ».

(Orateurs : M. le Président, M. Di Antonio, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine) 27

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « les conséquences économiques de la langue bleue ».

(Orateurs : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine) 29

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « l'efficacité du « jobpass », la carte à puce électronique pour demandeurs d'emploi ».

(Orateurs : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine) 30

Question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « VW Forest et le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation ».

(Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine) 31

Question orale de M. Grommes à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur « la mise en œuvre du « Plan langues » dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon ».

(Orateurs : M. le Président, M. Grommes, M. Tarabella, Ministre de la Formation) 33

Question orale de M. Bracaval à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur « les chargés de mission et les experts du Forem ».

(Orateurs : M. le Président, M. Bracaval, M. Tarabella, Ministre de la Formation) 34

Question orale de M. Bracaval à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur « les statistiques de formation du Forem ».

(Orateurs : M. le Président, M. Bracaval, M. Tarabella, Ministre de la Formation) 34

Question orale de M. Stoffels à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur « PISA et le plan Marshall ».

(Orateur : M. le Président, M. Stoffels, M. Tarabella, Ministre de la Formation) 35

Question orale de M. Grommes à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur « la formation des jeunes agriculteurs ».

(Orateurs : M. le Président, M. Grommes, M. Tarabella, Ministre de la Formation) 37

Question orale de M. Stoffels à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur « la pénurie de main d'œuvre ».

(Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Tarabella, Ministre de la Formation) 39

Abréviations courantes 41

Présidence de M. Jean-Charles LUPERTO, Président.

La séance commence à 9 heures 09 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATION DE M. WESPHAEL À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PLAN D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI DES CHÔMEURS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Wesphael à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « le plan d'accompagnement et de suivi des chômeurs ».

La parole est à M. Wesphael pour développer son interpellation.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Ministre, différentes voix s'élèvent pour remettre en question la pertinence du « plan d'accompagnement et de suivi des chômeurs ».

Ainsi, parmi ceux qui critiquent ce plan, figurent notamment :

– les syndicats, qui considèrent qu'il introduit une « chasse aux chômeurs » dans un contexte où les emplois vacants sont trop peu nombreux;

– certains chercheurs, qui estiment que pour les chômeurs peu diplômés, n'ayant pas connu d'expérience de travail récente ou résidant dans des sous-régions où le chômage est élevé, les effets de ce plan en matière de mise à l'emploi sont faibles, voire nuls;

– et, maintenant, les CPAS wallons (par la voix de leur fédération), qui doivent prendre en charge de nombreuses personnes sanctionnées, prise en charge qui se traduit par un surcoût pour les pouvoirs locaux.

Nous sommes dans une région que vous connaissez bien, celle de Liège, le Président des CPAS de Liège, M. Emonts, a bien tiré la sonnette d'alarme à cet égard, il y a quelques semaines.

Des CPAS, Monsieur le Ministre, qui dénoncent l'évolution dangereuse de notre société, évolution qui se marque par :

– le passage d'un régime de sécurité sociale à un régime d'aide sociale;

– une régionalisation, voire une localisation tant que la surcharge financière est assurée par les pouvoirs locaux, larvée de la sécurité sociale.

Que pensez-vous, Monsieur le Ministre, de ces critiques ? Quelle évaluation globale faites-vous, en tant que Ministre socialiste, de ce plan d'accompagnement et de suivi des chômeurs ?

L'interpellation récente des CPAS wallons met en exergue de sérieuses dérives de ce plan, dérives d'autant plus graves qu'il commence à produire tous ses effets puisqu'il vise aujourd'hui tous les chômeurs de moins de 50 ans.

Parmi les dérives soulevées, soulignons :

– un nombre important de sanctions infligées aux chômeurs wallons (4,9 % des chômeurs seraient touchés par une sanction);

– un nombre important d'exclusions définitives d'allocations de chômage (1/3 des sanctions sont des exclusions définitives) – selon les CPAS, leur part augmente au fil des mois;

– de nombreuses sanctions abusives, aveugles ou arbitraires (2/3 des sanctions au moins), sanctions qui découlent de problèmes administratifs ou de propositions (emplois, contrats d'insertion …) inadaptées.

Ainsi, selon l'étude de la Fédération des CPAS, rares sont les sanctions pour fraude. Les personnes sont, en effet, le plus souvent sanctionnées suite à un manque de bon sens (offre d'emploi qui ne correspond nullement aux qualifications de la personne, problème de courrier, évaluation brutale des démarches des demandeurs d'emploi par l'ONEm).

D'ailleurs, comment expliquer que certains bureaux régionaux sanctionnent deux ou trois fois plus que d'autres ? Le bureau de Mouscron, par exemple, sanctionne trois fois plus que celui de Mons ou de Liège.

Ces dérives ont pour conséquences :

– un manque de respect envers les personnes concernées, qui se sentent à la fois traquées et trompées;

– le rejet dans la pauvreté de certains ménages, qui n'ont d'autres choix pour s'en sortir que le recours au CPAS (46 % des personnes sanctionnées), la débrouille ou la fraude.

Quel est, Monsieur le Ministre, votre avis sur la question ? Quelles solutions apporter pour éviter rapidement toutes ces sanctions abusives ?

Pensez-vous que c'est aux pouvoirs locaux à assumer, une fois de plus, des décisions prises dans d'autres lieux et à devoir prendre en charge cette nouvelle dépense (plus de 12 millions d'euros à charge des CPAS pour l'année 2007) ?

Que deviennent les personnes qui ne recourent pas aux CPAS ?

Où sont les résultats positifs dont le plan peut se targuer et qui pourraient justifier pareil drame humain ?

Les CPAS regrettent la faiblesse du suivi effectué par le Forem, estiment que les séances d'information qu'ils assurent ne sont pas adaptées au public et craignent que *Job Tonic* ne soit une arme supplémentaire donnée à l'ONEm pour sanctionner davantage. Qu'en pensez-vous ?

Nous assistons, Monsieur le Ministre, à une logique où l'État fédéral détricote, petit à petit, notre système de sécurité sociale pour y substituer une logique d'aide sociale et fait, par conséquence, porter le poids financier aux pouvoirs locaux. La Région wallonne ne peut rester, à mon avis, insensible à cette dérive.

Que les choses soient bien claires pour tout le monde.

Écolo défend, bien sûr, l'activation des chômeurs. Il est assez facile de dresser un constat selon lequel l'activation actuelle des chômeurs a des effets pervers et celui de déplacer les demandeurs d'emploi complets indemnisés vers les revenus d'insertion sociale – le phénomène est croissant dans beaucoup de villes et communes wallonnes.

Je pense qu'il faut à la fois revoir le mécanisme d'activation et de suivi d'accompagnement des chômeurs. Je tire, en tout cas, la sonnette d'alarme parce que la situation devient socialement intenable pour beaucoup de personnes en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, j'ai peut-être un avantage sur M. Wesphael, c'est d'avoir pu assister à l'assemblée générale et au colloque qu'organisait la Fédération des CPAS. J'ai donc écouté et entendu l'intégralité du rapport qui a été fait sur la base de cette étude. Je pense que tout cela mérite d'être précisé.

Je peux vous confirmer qu'il existe bien un lien de cause à effet entre les exclusions ONEm et un flux nouveau de revenu d'intégration sociale dans les CPAS, doublé d'un transfert de charges entre l'État fédéral et les pouvoirs locaux.

Au jour d'aujourd'hui, il convient de préciser que l'étude du CPAS est plus une étude illustrative que démonstrative. Pourquoi ? Parce que c'est une étude qui réclame des moyens de grande ampleur et ici, on a fait dans le quantitatif sur la base de données illustratives. Le fait d'illustrer, ne veut pas dire que c'est faux, mais veut dire que c'est incomplet. Comme je l'ai déjà indiqué, je souhaite que l'on réalise une étude quantitative et qualitative, globale, objective et approfondie du Plan d'accompagnement. Nous en avons vraiment besoin.

Depuis la mise en œuvre de l'accord de coopération, j'insiste régulièrement auprès de l'État fédéral afin que le dispositif soit évalué. Il est en effet plus que temps que nous puissions objectiver, quelle que soit d'ailleurs la nature – je pense que c'est beaucoup plus vers l'emploi que vers l'exclusion, mais justement montrons-le –, les transferts de charges – pour moi, ce ne peut pas être une politique délibérée de dire : « *on réduit les charges de l'État aux dépend d'autres niveaux de pouvoirs* ». Au Royaume-Uni, c'est la même caisse qui traite et les allocations des chômeurs et les allocations sociales. Au moins, il n'y a pas cette arrière-pensée que, si une exclusion intervient, c'est pour des raisons purement budgétaires.

Il faut également évaluer en quoi le Plan d'accompagnement est une amélioration de l'accès à l'emploi.

Il faut aussi se pencher, au niveau des Régions et des Communautés, sur le type de public qui est sanctionné. Je rappelle qu'en 2004, année du lancement de ce plan, l'accompagnement avait pour objectif d'éclairer les personnes qui se retrouvent plongées dans un système dont ils ne comprennent rien, soit parce qu'ils ne maîtrisent pas la langue parce qu'ils ne la parlent pas, soit parce qu'ils ne la comprennent pas. On peut être francophone et ne pas comprendre le sabir administratif dans lequel on évolue.

J'ai demandé une évaluation. Je constate, et c'est un des effets pervers du retard à l'allumage du Gouvernement fédéral puisqu'elle était prévue en juillet 2007 et que, de proche en proche, on nous l'annonce pour le premier trimestre 2008.

Je pense que cette évaluation aura lieu et je tiens à dire que j'ai déjà des d'idées parce que je me rends compte, avec mon collègue M. Tarabella, que des personnes vont suivre des formations non pas dans le but d'acquérir une qualification professionnelle, mais parce que, dans le cadre du Plan d'accompagnement des chômeurs, elles doivent faire quelque chose. Elles encombrent donc des classes de formation; elles n'arrivent pas avec la motivation nécessaire pour adhérer au projet collectif et, surtout, elles empêchent celles qui voudraient se former d'y avoir accès. Il faut donc réfléchir à cet aspect qui me paraît tout à fait fondamental.

Nous n'avons pas l'évaluation – il faut qu'elle arrive, c'était dans les accords – et je ne peux que regretter ce retard puisque la machine continue à tourner. Sans attendre cette évaluation, le Gouvernement wallon a toujours

considéré que les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale doivent pouvoir être accompagnés vers l'emploi. Les premières collaborations Forem/CPAS remontent d'ailleurs à la fin des années nonante.

J'ai moi-même pris les dispositions suivantes en faveur des bénéficiaires des CPAS :

– le renforcement de la convention Forem/CPAS qui prévoit un financement par le Forem et par une prime fédérale de 500 euros pour l'accompagnement de bénéficiaires du RIS, – c'est une démarche commune avec mon collègue Christian Dupont;

– l'octroi de 50 APE (7 points) pour renforcer les services d'insertion dans les CPAS et ce pour qu'ils s'insèrent dans l'emploi, plus spécifiquement via l'article 61 (supposé être plus pérenne que l'article 60) – 25 agents sont d'ores et déjà en place;

– l'octroi de 450.000 euros par an pour permettre aux Missions régionales pour l'Emploi de prendre en charge 750 bénéficiaires supplémentaires parmi les publics cibles suivants : bénéficiaires du RIS, personnes d'origine étrangère, et chefs de famille monoparentale.

– dans le cadre du plan Marshall (mes2.4) : l'engagement de 100 PTP+ pour renforcer les services d'accueil des CPAS, en ce compris les services de médiation de dettes (tous en place) et de 24 PTP+ pour renforcer les CPAS et *clusters*.

Pour en venir à vos questions précises, – j'en ai fait part et à l'économiste qui a fait l'étude, et au Président de la Fédération des CPAS, il y a des biais méthodologiques dans l'étude, cela ne remet pas en cause les grandes lignes, cela remet en cause la pertinence du détail des constatations – permettez-moi de ne pas être d'accord pour affirmer que 2/3 au moins des sanctions soient abusives.

L'étude du CPAS répartit les motifs de sanction en trois catégories :

– les problèmes administratifs;

– le non-respect du plan;

– et les motifs difficiles à comprendre.

Cela mériterait un examen plus approfondi de ces trois catégories dont la pertinence est peut-être relative.

Je pense qu'il faut parler avec le Gouvernement fédéral et l'ONEm, et il est regrettable que l'ONEm ne soit pas présent à cette assemblée générale pour faire part de son point de vue, afin de réexaminer la manière d'apprécier le comportement de recherche d'emploi des chômeurs. En effet, la situation actuelle n'est pas saine et doit être clarifiée. Ainsi, le glissement des allocations de chômage vers le RIS, s'il est budgétairement plus ou moins neutre pour les finances publiques, fait peser la charge sur un autre niveau de pouvoir et constitue une forme déguisée de localisation – régionalisation – de la sécurité sociale.

Où vont les personnes qui ne recourent pas au CPAS ? Cela mérite une étude approfondie.

Selon l'étude de la Fédération … (*Réaction d'un membre*) Ne faites pas systématiquement l'amalgame entre les chômeurs exclus et travailleurs en noir ! On reviendra sur le problème du travail au noir à une autre occasion.

Selon l'étude de la Fédération, les personnes qui ne recourent pas aux CPAS, se tournent vers leur famille ou trouvent des solutions dans la marginalité.

Quant aux résultats, je vous concède que passer du chômage au revenu d'intégration sociale n'est un résultat positif ni pour la société, ni pour les personnes. Toutefois, il faut considérer que ce n'est pas parce que la solution à la sanction n'est pas souhaitable qu'il ne faut pas de sanction. Je pense que celui qui abuse d'un système ne peut pas en bénéficier; celui qui ne comprend pas le système, il faut le lui expliquer. Et, surtout, nous devons tout faire pour permettre l'accès à l'emploi, c'est la priorité des priorités. Le but de *Job Tonic* n'est pas de sanctionner, mais d'accompagner la personne dès le premier jour, de la « coacher », surtout lorsqu'elle est infraqualifiée et précarisée, elle ne comprend plus le système administratif dans lequel elle vit. C'est notre rôle à nous, pouvoirs public, d'expliquer aux personnes, surtout les plus fragilisées.

Je me suis rendu sur le terrain afin de me rendre compte de l'application de *Job Tonic* et les jeunes avec qui je me suis entretenu, m'ont expliqué combien ils étaient satisfaits de devoir s'adresser à une seule personne. Le fait d'avoir un seul conseiller depuis le début jusqu'à la fin du dispositif induit aussi des phénomènes de confiance.

Au niveau de la Région wallonne, je pense donc que nous allons dans le bon sens. On doit toujours améliorer et s'interroger sur la pertinence de ce que l'on fait. Le CPAS a fait une allusion. J'ai donc demandé au Forem de réfléchir à la pertinence de la réflexion. Mais sur le principe d'une évaluation globale, approfondie, avec des propositions de modifications, je pense que nous ne ferons pas l'économie de cette réflexion.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Je remercie M. le Ministre pour l'ensemble de ses réponses. Je ne suis pas rassuré par rapport aux éléments qui m'ont été communiqués. Je dois, d'ailleurs, souligner le fait qu'aujourd'hui, vous avez des chômeurs complets indemnisés qui sont exclus du chômage et bénéficient du revenu d'insertion à qui – et ils sont nombreux – on propose un article 60 dans le seul but de retrouver leurs droits au chômage.

Si cela ne débouche pas vers un boulot, ils retrouvent leurs droits aux allocations.

Je continue à penser, et je l'ai déjà dit, que la logique de ce qu'on a appelé l'État social actif telle que mis en place, dès 1999, a pour conséquence de déplacer la logique de sécurité sociale vers une logique d'aide sociale. Il faudra, à un moment donné, faire une évaluation poli-

tique au niveau fédéral. Je sais que le contexte est particulièrement difficile aujourd'hui. Je souhaiterais que les acteurs qui formeront demain le Gouvernement fédéral, réfléchissent à cette question fondamentale.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Pour moi, le caractère « assurantiel » de la sécurité sociale est le principe fondateur de la sécurité sociale. Nous avons effectivement un certain nombre de dérives liées à des contraintes budgétaires. On doit retourner vers ce principe plutôt que de s'en éloigner.

M. Wesphael (Écolo). – Faites suivre le message.

Comme vous, je pense qu'une bonne évaluation du mécanisme, dont on commence à percevoir les conséquences sociales, doit être réalisée sans attendre la formation d'un Gouvernement. Parce que mesurer l'impact du plan d'activation des chômeurs, qui est une compétence fédérale, et ses effets en Wallonie, me semble un élément important.

Je demanderais donc au Gouvernement de permettre au Parlement de faire cette évaluation dans le courant de l'année prochaine, en tout cas pas trop tard. Manifestement, il serait utile d'avoir un débat en profondeur à cet égard. Je souhaiterais que l'on puisse entendre les acteurs de terrain, voir les difficultés qu'ils rencontrent et les mécanismes qui génèrent ce genre de choses, donc, envisager les auditions en la matière.

INTERPELLATION ET QUESTIONS ORALES JOINTES

INTERPELLATION DE M. WESPHAEL À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LA CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LES QUOTAS CO_2 »

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LES QUOTAS CO_2 POUR LE SECTEUR DE LA PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE »

QUESTION ORALE DE M. ONKELINX À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LE DOSSIER DES QUOTAS CO_2 POUR LA RELANCE DU HAUT-FOURNEAU N° 6 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Wesphael à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « la création d'un groupe de travail sur les quotas CO_2 », ainsi que les questions orales de M. Borsus à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « les quotas CO_2 pour le secteur de production énergétique » et de M. Onkelinx à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « le dossier des quotas CO_2 pour le relance du Haut-Fourneau N° 6 ».

La parole est à M. Wesphael pour développer son interpellation.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, la presse a révélé, récemment, que le Conseil des Ministres fédéraux, du vendredi 7 décembre 2007, a décidé la mise sur pied d'un groupe de travail chargé d'étudier les moyens de répondre à Mittal-Arcelor qui souhaite que soient mis à sa disposition les quotas de CO_2 nécessaires à la phase à chaud liégeoise.

Monsieur le Ministre, peut-il informer le Parlement de la composition de ce groupe de travail, de son calendrier de travail et des pistes qu'il doit explorer ?

La presse s'accorde généralement à dire qu'elles sont au nombre de trois, à savoir, les possibilités :

– de glissements internes entre les secteurs (transport, habitat, entreprises) devant faire un effort particulier.

Je signale à cet égard, que c'était la piste que je défendais depuis longtemps, c'est-à-dire la piste du glissement interne entre les secteurs (transport, habitat, entreprises).

– pour Mittal-Arcelor de trouver les quotas en son sein;

– d'examiner avec les autorités européennes la possibilité de compenser les émissions supplémentaires par des projets pilotes qui seraient regroupés dans des « réserves européennes » et développés dans le nouveau plan d'émissions, qui doit être mis au point pour 2012.

Comme il est désagréable d'avoir à s'informer dans la presse ou sur le site du MR pour en savoir plus sur le sujet, Monsieur le Ministre, peut-il confirmer l'existence de ces trois pistes et expliquer plus précisément à quoi correspond exactement chacune d'elles et sur quoi elles reposent ?

Le Parlement a voté une motion visant à soutenir la demande du Gouvernement wallon de prise en charge par le Gouvernement fédéral de la réduction supplémentaire de 7,6 % de quotas CO_2 imposés par la Commission européenne.

Permettez-moi de m'arrêter un instant sur cet aspect des choses. J'avais indiqué le souhait d'Écolo que le Fédéral coordonne une solution en la matière et donc trouve un mécanisme rassemblant l'ensemble des Régions et un principe de solidarité au niveau de l'État fédéral, mais j'avais émis des doutes sur ce qui était proposé dans la

motion. Aujourd'hui, les mécanismes flexibles, c'est-à-dire la possibilité d'encore les utiliser dans le cadre de l'accord global à venir, ne sont plus possibles, parce que les 50 % permis par l'Europe au niveau de ceux-ci, qui auraient permis de répondre concrètement à la demande du Parlement wallon, ne sont plus disponibles. En effet, 50 % des réserves ont déjà été utilisées dans le cadre de l'accord précédent pour d'ailleurs palier aux insuffisances d'un certain nombre d'objectifs de certaines régions. Je note même que le Gouvernement fédéral ne reprend pas cette piste comme une des possibilités de travail pour trouver la solution aux quotas de CO_2.

Monsieur le Ministre, je voudrais vous entendre sur cette question et savoir, si depuis la décision – on ne peut que se réjouir qu'il y ait une prise de conscience au niveau fédéral à cet égard et qu'ils aient répondu assez vite –, vous avez des éléments complémentaires pour nous dire dans quelle voie on s'oriente, aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, nous sommes toujours dans la problématique des quotas de CO_2, mais avec un angle d'analyse et de prospective différent. L'objet de ma question est précisément de connaître la façon dont le Gouvernement, à la suite d'ailleurs d'un point qu'il faisait sur la situation début novembre dernier, avait pu évoluer dans le cadre de l'examen d'un certain nombre de pistes destinées à identifier, ou de mettre à disposition, les quotas CO_2 nécessaires pour amplifier l'offre de production en matière énergétique en Région wallonne.

Une des problématiques en matière énergétique, c'est effectivement une tension sur le marché, une insuffisance de l'offre en matière de production énergétique. Des études sont, à cet égard, inquiétantes, notamment lorsqu'elles nous signalent que cette situation va encore, dans les mois qui viennent, devenir plus aiguë. Concrètement : si l'on ouvre une centrale à charbon, par exemple, il faut évidemment pouvoir disposer des quotas de CO_2 pour la production de CO_2 de cette unité de production énergétique.

Vous n'avez pas manqué d'être interpellé par les analyses de M. Hansen à cet égard qui illustrait son propos en disant : « *En Chine, on ouvre une centrale à charbon par semaine* ».

Monsieur le Ministre, mes questions sont donc les suivantes. Quels sont les quotas CO_2 à disposition du secteur de la production énergétique ? Quel est le mécanisme auquel le Gouvernement réfléchit de manière à amplifier et diversifier, la production énergétique pour répondre à ce besoin d'offre insuffisante sur notre territoire, et donc, pour éviter des tensions excessives sur le prix ?

M. le Président. – La parole est à M. Onkelinx pour poser sa question.

M. Onkelinx (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, la dernière séance du Parlement wallon fut l'occasion d'un débat fourni sur la problématique des quotas de CO_2 exigés par Mittal pour relancer le haut-fourneau liégeois. Je ne reviendrai donc pas sur les détails de la résolution que nous avons adoptée à ce sujet.

Toujours est-il qu'il est normal que les différents niveaux de pouvoir puissent se concerter et unir leurs efforts pour tenter de trouver une solution industrielle et environnementale qui soit raisonnable et équilibrée. Il convient de poursuivre les efforts de conciliation des positions en collaboration avec le niveau de pouvoir fédéral. Aujourd'hui, j'aimerais donc vous interroger sur les derniers développements de ce dossier.

Ma Collègue du Parlement européen, Véronique De Keyser, a tout récemment rencontré le Commissaire européen à l'Environnement, M. Dimas, afin de le conscientiser une nouvelle fois. Le Commissaire s'est dit conscient des problèmes sociaux mais campe sur ses positions – il faut donc fermer la piste européenne : la Commission ne modifiera pas l'année de référence 2005 du calcul des émissions de CO_2, année où pourtant le haut-fourneau n° 6 n'avait fonctionné que six mois.

Les trois mesures préconisées par le Commissaire sont invariablement celles-ci : le transfert vers la Wallonie des quotas non utilisés par le groupe Mittal, le transfert de quotas de certaines entreprises wallonnes vers le site liégeois, on voit toute la difficulté de l'opération – ou encore l'utilisation par Mittal de « mécanismes internationaux de développement propre ».

Ma Collègue portera, par ailleurs, ce débat au Parlement européen.

Notre Parlement encourageait, il y a deux semaines, le Gouvernement à demander à l'État fédéral la prise en charge de l'effort supplémentaire de 7,6 % imposé par la Commission européenne.

Monsieur le Ministre, il me semble donc utile de faire constamment le point sur l'évolution du dossier, d'autant que la direction locale de Cockerill a démenti l'information selon laquelle la relance du haut-fourneau serait reportée de deux mois. La première échéance se rapproche donc déjà.

Disposez-vous d'informations sur la réaction de l'État fédéral à notre résolution ? Le Conseil des Ministres s'est-il saisi de la problématique ? Où en sont les discussions de manière générale ?

Les blocages de chacun des acteurs sont connus, comme l'est la responsabilité de Mittal, qui, ne l'oublions pas, est la première à logiquement devoir aller chercher les quotas pour la pérennisation de la phase à chaud de Liège.

De nouveaux développements sont-ils attendus dans les prochains jours ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Nous avons déjà pratiquement tout dit sur ce dossier. Il s'agit d'un dossier difficile non pas pour la société Arcelor-Mittal, mais parce que la Directive européenne est viciée dans son principe. Nous verrons d'ailleurs début 2008, que les nouvelles propositions pour la programmation 2013-2017 vont s'écarter de la philosophie actuelle de la Directive.

Alors que tout le monde s'accorde pour dire que cette Directive n'est pas efficiente, la Commission refuse de changer sa position. Cette attitude risque de ne pas réconcilier nos citoyens avec l'Europe, mais cela est un autre débat.

Quoi qu'il en soit, le Gouvernement wallon ne se préoccupe pas exclusivement d'Arcelor-Mittal, mais de toutes nos entreprises et il veut leur développement économique.

Pour répondre à M. Borsus, même s'il a adressé sa question à un autre de mes collègues, le problème des électriciens occupe beaucoup de monde – l'industrie électrique devient passionnante pour beaucoup – alors qu'il ne s'agit pas d'un vrai problème. Quand vont-ils finaliser leurs investissements ? Quand seront-ils opérationnels ?

Nous sommes déjà le 1er janvier 2008, excusez-moi d'anticiper quelque peu … Le temps qu'ils obtiennent les permis de bâtir, que les constructions soient réalisées, que les essais soient lancés, qu'ils commencent à produire, on sera très proche de 2012.

Electrabel n'a pas de projet de centrales. Il y a des projets de centrales SPE dont on ne voit pas encore aujourd'hui très bien comment cela évoluera parce qu'il y a des problèmes avec les riverains. Et il y a effectivement un problème de centrale en Hainaut et en Brabant wallon.

Je vous rassure : nous avons des réserves pour les nouveaux entrants. Nous pouvons aussi, ce qui est un choix, nous inspirer de ce que fait la Flandre à l'égard du secteur électrique. Si vous écoutez le Commissaire Dimas, il leur réserve un sort assez radical : ils n'ont qu'à acheter. Cela, ce sera de la responsabilité du Gouvernement.

Ces réserves doivent permettre d'accéder au développement économique de la Wallonie et nous prenons les mesures utiles pour pouvoir satisfaire tout qui a un projet d'avenir pour la Wallonie.

Nous avons officiellement saisi la Commission européenne. Le Premier Ministre sortant, actuel formateur, en a reparlé encore à M. le Président Barroso au Sommet de Bruxelles et nous attendons une réponse officielle argumentée, et pas simplement des éléments lacunaires.

Nous avons saisi le Gouvernement fédéral. Il est clair que celui-ci a un rôle essentiel à jouer dans cette affaire puisqu'il doit coordonner les trois plans d'allocations. C'est lui qui devra, à un moment donné, être la clé de voûte du système puisqu'il va devoir additionner les trois plans régionaux (Flandre, Bruxelles, Wallonie). Et lorsqu'il aura additionné ces trois plans régionaux, il devra s'entretenir avec l'Europe. Aujourd'hui, ce travail n'a toujours pas été réalisé.

Le Gouvernement en affaires courantes n'est pas en pleine capacité pour régler le problème. Il est donc utile que nous ayons rapidement un Gouvernement.

Je souhaite que l'on fasse usage de toutes les formules possibles et que l'on puisse rapidement avancer dans ce dossier. Je tiens à remercier le Parlement et les quatre partis démocratiques d'avoir voté cette résolution, qui est un point positif. Je n'étais pas personnellement informé de votre remarque et ne savais pas que la saisine était la raison de votre absence de signature de la résolution. Aujourd'hui, sur le fond, nous sommes d'accord et je pense qu'il faut travailler ensemble.

Le but global est de se dire qu'il existe des solutions techniques sur 2008-2009. Il ne faut que de la bonne volonté d'Arcelor-Mittal pour démarrer en temps et en heure. C'est de leur responsabilité exclusive et il convient qu'il décide aujourd'hui le moment de remettre ce haut-fourneau en mouvement. Je rappelle qu'en avril 2007, ils avaient dit qu'ils relançaient le haut-fourneau pour des raisons conjoncturelles. Aujourd'hui, on est passé de la conjoncture à de la structure.

Nous avons, il faut le reconnaître, une difficulté pour 2010, 2011 et 2012 dans la mesure où la couverture n'est pas seulement prévue pour le haut-fourneau no 6, mais également pour le haut-fourneau B et l'ensemble de la phase à chaud. Pour cette question, il est clair que Mittal et le Gouvernement fédéral doivent collaborer. J'espère que l'Union européenne collaborera parce que cela relève aussi de sa responsabilité. Et dès janvier 2008, nous allons constater qu'elle change d'opinion dans le principe de sa ligne directrice.

On a structurellement fait des distorsions de concurrence entre les entreprises implantées dans des États qui ont des réserves de quotas par rapport à celles implantées dans des États qui n'ont pas de réserve de quotas. On a fait une distorsion de concurrence entre des entreprises qui sont sous Protocole de Kyoto contraignant par rapport à celles implantées dans des États où il n'y a pas de Protocole de Kyoto contraignant. De plus, on fait des distorsions de concurrence entre produits puisque certains relèvent du Protocole de Kyoto alors que d'autres qui sont pourtant concurrents sur les marchés, ne sont pas soumis au Protocole de Kyoto.

Je dirai donc que l'Europe, qui a mis la concurrence au sommet de ses priorités, ferait bien, de temps en temps, de regarder elle-même dans ses propres pratiques.

J'en termine en disant que je suis heureux qu'il y ait un consensus pour trouver une solution. Après la première étape du plan où la Région wallonne a fait plus que sa part d'efforts, aujourd'hui, il appartient à tout le monde de rééquilibrer, dans un principe d'équité, les efforts au profit de la Région wallonne.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Ministre, je ferai d'abord quelques commentaires concernant les nouveaux entrants. Les chiffres en ma possession, vous les infirmerez ou les confirmerez, s'élèvent à environ 1,6 million de tonnes qui sont dévolues aux nouvelles activités économiques.

En même temps, je lis que M. Mittal se réjouit que ce 1,6 million soit mis à disposition de la phase à chaud jusqu'en 2009. Il faudra me dire comment on fait pour les nouveaux entrants et les nouvelles activités économiques en Wallonie.

Par ailleurs, j'avais indiqué clairement mon scepticisme sur l'approche wallonne en ce qui concerne la possibilité d'utiliser les mécanismes flexibles européens dans la mesure où l'État fédéral a déjà utilisé ceux-ci et qu'ils ne sont plus disponibles. L'Europe permet de les utiliser jusqu'à 50 %.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Si vous me le permettez, je vais vous interrompre quelques instants pour un éclaircissement.

Le montant que vous citez est erroné car il s'agit de 2 millions par an et nous examinons la possibilité de réalimenter la réserve.

M. Wesphael (Écolo). – Deux millions plutôt qu'un 1,6 million, c'est une bonne nouvelle.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je ne vais pas négocier au Parlement. Ce ne serait pas discourtois parce que c'est l'esprit de Noël et j'ai plutôt tendance à vouloir être très transparent.

Vous comprendrez que, dans un dossier aussi complexe, je ne vais pas vous donner tous les éléments que nous mettons sur la table, comment nous procédons parce que je pense qu'il y a des moments où en exprimant tout, on fige les solutions plutôt qu'on ne crée une dynamique.

Vous comprendrez donc pourquoi j'interviens maintenant. Je voulais vous dire que les montants sont sous-estimés et nous cherchons les moyens, comme d'autres Régions, de les augmenter.

M. Wesphael (Écolo). – Cela étant, je continue à penser que si nous voulons sauver la phase à chaud, il faut faire preuve de bonne volonté sur le plan wallon. Cela veut dire trouver des pistes intra-wallonnes de réduction dans des secteurs qui ne sont pas très porteurs pour l'économie wallonne comme un certain nombre de types de transports et la croissance du CO_2 en la matière.

Je peux donc vous affirmer aujourd'hui, qu'à la rentrée de janvier et avant le 21 – puisque le Gouvernement n'entend pas venir avec des propositions concrètes et chiffrées –, je soumettrai à notre Parlement des propositions concrètes et chiffrées pour aider à la solution, de la pérennisation de la phase à chaud à Liège. Vous me direz ce que vous en pensez.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Au besoin, je suis disponible entre les fêtes et si vous voulez venir me voir avant, je suis tout prêt à en débattre avec vous.

Vous pouvez venir me trouver avant la rentrée sans difficulté. Cela ne me pose aucun problème. Je suis même prêt à vous engager comme collaborateur bénévole.

M. Wesphael (Écolo). – Collaborateur, je veux bien mais bénévole, il ne faut pas exagérer …

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Si c'est une question pécuniaire, cela peut s'arranger aussi mais je ne voulais pas vous acheter …

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, j'entends bien les différents éléments que vous nous avez communiqués. Je me permets d'insister sur le fait que nous sommes dans un contexte extrêmement tendu puisque vous n'ignorez pas que le secteur énergétique est un secteur économique comme les autres, certes avec ses règles particulières. Et nous sommes, suivant l'Observatoire européen de l'énergie, l'avant-dernier des plus mauvais élèves de la classe européenne en termes de production propre de notre énergie.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je vous ferais remarquer qu'avant la libéralisation, nous étions dans les meilleurs. Il faudrait peut-être s'interroger sur le ratio entre libéralisation et capacité de production. Cela mériterait un jour un vrai débat.

M. Borsus (MR). – Cela mérite un vrai débat très certainement, mais vous connaissant de longue date, je ne doute pas un seul instant que vous ne faites pas ce raccourci entre libéralisation égale sorte de catastrophe pour le secteur énergétique, et par ailleurs, libéralisation égale sous-production … Cela mériterait un vrai débat, mais on ne va pas l'ouvrir maintenant. Ce raccourci me paraît effectivement très clair.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je voulais simplement vous dire que tant que nous étions sous le comité de contrôle avec une planification indicative, nous étions autosuffisants, voire même exportateurs d'électricité. Depuis l'annonce de la libéralisation, plus aucun investissement et nous sommes devenus importateurs nets d'électricité.

M. Borsus (MR). – De là à établir une corrélation, voire une causalité, et encore moins une causalité exclusive, vous ne le croyez pas et moi non plus.

De plus, vous nous dites qu'il n'y a pas de problème, que l'on peut, comme nouvel entrant, disposer de quotas de production de CO_2 de manière à pouvoir ouvrir de

nouveaux outils de production d'énergie. J'ai eu écho, très récemment, de problèmes rencontrés par la SPE quant à l'ouverture potentielle de sa centrale d'Angleur et où la SPE, qui a une structure raisonnable, mettait en exergue la difficulté que constituait pour ce projet la disposition du quota de CO_2.

Je pense par ailleurs, c'est probablement le même raisonnement que dans le secteur de l'acier, qu'il est un peu court de dire que l'on peut acheter les quotas sur le marché. Puisque à l'évidence, le producteur d'énergie, s'il doit acquérir simplement au prix du marché, les quotas dont il a besoin pour produire, par exemple, dans une centrale à charbon, l'énergie envisagée, ce coût va évidemment se répercuter sur le coût de l'énergie et donc sur le consommateur *in fine*.

M. le Président. – La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). – Monsieur le Ministre, j'aimerais partager votre optimisme sur la révision de la politique de la Commission européenne en ce qui concerne les quotas. Force est de constater la constance de la position du Commissaire et de la Commission, malgré la pertinence des arguments développés par le Gouvernement wallon, à savoir le doublement des émissions de gaz à effets de serre par tonne d'acier dans les pays émergents.

Je voudrais aussi rappeler, comme vous l'avez dit, que la solution doit venir de chez Mittal parce que c'est le grand bénéficiaire. Si même les travailleurs voient leur emploi pérennisé, il est sûr que Mittal ne le ferait pas si la réussite et les bénéfices n'étaient pas au rendez-vous. Mittal a une grande part de responsabilité dans ce dossier et c'est à lui d'abord d'aller chercher les quotas là où ils sont disponibles, et il les a.

INTERPELLATIONS
(*suite*)

INTERPELLATION DE M. YZERBYT À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉVALUATION DU PLAN *JOBTONIC* »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Yzerbyt à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « l'évaluation du plan *Jobtonic* ».

La parole est à M. Yzerbyt pour développer son interpellation.

M. Yzerbyt (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, dans le cadre de nombreuses initiatives afférentes aux actions ayant pour but de favoriser l'accès à l'emploi dans certaines régions – la preuve en est encore apportée la semaine passée puisque à Courtrai s'est tenu un salon pour l'emploi transrégional et même transnational, avec plus de 900 offres d'emploi destinées aux personnes venant notamment de la Région wallonne des initiatives locales ont vu le jour.

Le 22 juin dernier, vous avez lancé officiellement une « Initiative locale pour l'insertion socioprofessionnelle de jeunes faiblement qualifiés » en collaboration avec les Villes et les CPAS de Tournai et Mouscron. Il s'agissait, si je comprends bien, d'une déclinaison spécifique à visée expérimentale du plan *Jobtonic*.

Après quelques mois de fonctionnement, les Jeunes CSC du Hainaut occidental ont fait une première évaluation du dispositif. Elle semble d'ailleurs correspondre pour partie à la lecture qu'en fait la FGTB liégeoise.

Toujours est-il que les Jeunes CSC souhaiteraient du tonus en plus dans cet axe *Jobtonic*. Selon leurs estimations, près de la moitié des jeunes concernés ne se présentent pas aux rendez-vous que leur a fixés le FOREM en vue d'un entretien ou d'un accompagnement. Cela pour diverses raisons : ils ont repris des études – c'est une raison tout à fait intéressante –, ils ont trouvé un emploi, certains sont peut-être malades. Mais la communication entre eux et le Forem ne s'est pas établie sur un mode personnel, mais plutôt administratif et ils n'ont pas éprouvé le besoin de faire connaître leur indisponibilité au Forem.

Autre chiffre, tout aussi inquiétant : 10 % des jeunes contactés par le Forem ne donnent pas signe de vie du tout. Ils ne comprennent pas les lettres qui leur sont adressées, peut-être parce qu'elles ne sont pas assez à leur portée, parce qu'elles ont un style administratif qui leur reste hermétique. Ils avouent aussi avoir des problèmes de mobilité.

De plus, il semble que les tables d'emploi organisées en Hainaut occidental ne disposent pas d'outils pédagogiques adaptés au public visé.

Les Jeunes CSC font dès lors diverses suggestions :

– que le remboursement des frais de déplacement des jeunes soit assuré pendant leur stage d'attente car ils n'ont en effet pas de revenus à ce moment-là;

– que les tables d'emploi soient décentralisées dans les diverses Maisons de l'Emploi, plus proches des jeunes;

– que le contact Forem-Jeunes soit fait à travers de nouveaux médias (Web, SMS) plutôt qu'à travers des documents administratifs.

Ils demandent surtout, comme je l'évoquais au début, du tonus en plus, c'est-à-dire, un engagement plus grand du Forem, une action encore plus volontariste et des communications compréhensibles de tous.

Enfin, ils mettent en lumière la situation de certains jeunes. En effet, un certain nombre d'entre eux ne perçoit pas clairement que, même s'ils ne reçoivent aucun revenu à charge de la collectivité, ils sont néanmoins soumis à des obligations s'ils veulent maintenir leurs droits à une allocation d'attente ou de chômage. Ainsi, ils ne sont pas conscients du fait que, s'ils ne répondent pas aux convocations du Forem, ils risquent d'encourir

des sanctions de l'ONEm au moment où ils devraient percevoir leur allocation d'attente.

Les jeunes CSC plaidaient, avec la FGTB d'ailleurs, pour une prise en charge pédagogique progressive qui n'aille pas tout de suite au signalement qui entraîne une sanction.

Ceci dit, je ne veux en rien remettre en question les mérites et l'intérêt majeur du plan *Jobtonic*. Mais il faut qu'il puisse tenir ses promesses. La balle est dans le camp du Forem, même si les jeunes doivent faire leur part du chemin.

Mon objectif en vous interpellant, à partir d'une communication rapportée par la Première de la RTBF, est de vous demander quel premier bilan les directions régionales de Tournai et de Mouscron du Forem tirent pour leur part de l'opération.

Comptez-vous demander aussi une première évaluation de *Jobtonic* aux autres directions régionales du Forem ?

Si vous en disposez, pouvez-vous nous en donner les lignes de force et surtout les conclusions pratiques qui en ont été tirées pour l'amélioration du dispositif ?

Monsieur le Ministre, quelles résolutions vous suggèrent ces analyses ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – La dernière phrase de M. Yzerbyt vient à propos puisque la nouvelle année est toujours le moment où on prend de bonnes résolutions.

Je vous remercie pour votre question qui est très intéressante.

Je voudrais rappeler, parce que cela me paraît fondamental, que dans le cadre de *Jobtonic*, nous avons demandé au Forem de modifier le processus de prise en charge des jeunes demandeurs d'emploi, notamment en renversant la pratique habituelle du « parcours d'insertion », c'est-à-dire en aidant le jeune à se confronter directement avec l'emploi. Pour ce faire, nous avons décidé que, dès l'inscription du jeune comme demandeur d'emploi, l'on mette à profit le « stage d'attente », dont on peut se demander la pertinence de la dénomination, pour agir.

M. Wesphael est parti, mais je voudrais lui dire que nous ne sommes plus dans le cadre de l'assurance-chômage puisque le jeune n'a pas cotisé. Mais c'est très bien d'avoir fait comme cela.

Nous avons des jeunes sous qualifiés qui arrivent sur le marché de l'emploi – pour l'instant, nous avons limité cela. Il faut d'ailleurs s'interroger pour une grande partie d'entre eux qui ont souvent un parcours social, personnel et scolaire chaotique. On n'arrive pas sur le marché du travail sans avoir du tout de qualification, sans qu'il ne se soit passé quelque chose dans votre vie.

Auparavant, soit on vous laissait dans la nature en vous disant : « *Revenez quand vous toucherez des allocations et on vous prendra en charge* », soit on vous envoyait dans des séminaires de formation. Pour un certain nombre de jeunes qui trouvaient que l'école, c'était l'enfer, la première chose qu'on faisait, c'était de les renvoyer au mieux au purgatoire – tout cela sans allusion de quelque nature que ce soit au niveau croyance religieuse.

Nous avons dit : « *Il faut partir d'un schéma inverse, il faut s'occuper du jeune tout de suite, avec,* comme vous le dites, *la déconnexion du fait que le jeune reçoive une allocation et le fait que le jeune ait une obligation* – quand il reçoit quelque chose, il a l'impression qu'il peut devoir quelque chose ». Normalement, le stage d'attente, c'est : « *Vous n'avez une allocation que si vous êtes resté sans activité pendant une certaine période* ». Nous leur disons aujourd'hui, que nous allons mettre à profit cette période pour essayer de leur trouver un emploi et donc éviter de leur donner une allocation.

Dans le cadre de *Jobtonic*, on est allé plus loin, et vous y avez fait allusion. Une expérience pilote a été lancée à Tournai et à Mouscron sous le nom de « *Jobtonic* ville ». Là, nous avons défini des stratégies locales avec le Forem en accroissant les partenariats locaux en matière d'insertion, via l'implication des deux villes citées, notamment au travers de leurs CPAS, mais aussi au travers d'autres acteurs locaux susceptibles d'apporter une contribution à l'insertion des jeunes.

Ce sont d'abord les partenaires sociaux dont Federgon, les Missions régionales pour l'Emploi, Trace dans son secteur « insertion », secteur public de l'Intérim.

Cependant, à l'heure où les acteurs se rencontrent pour définir des stratégies et où les premières actions se mettent en place, il me paraît un peu tôt pour tirer un premier bilan concernant ce montage spécifique parce que tout cela est récent. Je sais que l'immédiateté est une chose importante et tout ce que vous avez dit est réel – et demander au Forem de changer un certain nombre de pratiques, de comportements, de réflexions, cela ne se fait pas d'un claquement de doigts.

Par contre, concernant la déclinaison de *Jobtonic* sur l'ensemble du territoire, je peux vous dire qu'entre le 1er juillet et le 30 novembre 2007, 24.845 jeunes ont été pris en charge, sous différentes formes, par le Forem. Ainsi, les jeunes ayant le CESS Certificat d'enseignement secondaire supérieur ont, au minimum, reçu un appel du call center du Forem leur rappelant leurs obligations et les informant des outils mis à leur disposition par l'Office et ses partenaires.

Ensuite, pour ceux qui, trois mois plus tard, sont toujours en recherche d'emploi, ils ont été progressivement rappelés pour un entretien de bilan et de prise en charge individualisée, s'il échet. Cependant à ma demande, le Forem a mis l'accent, dans un premier temps, sur les jeunes ne disposant pas de ce diplôme, soit 6.447 personnes qui se sont inscrites durant la période considérée. Ce sont essentiellement d'eux que je vais vous entretenir à présent.

En termes de convocations, nous en avons convoqué près de 6.000 sur les 6.500 – nous sommes donc dans le bon – à l'entretien de bilan et près de 2.000 au module d'initiation à la recherche d'emploi.

Un bon millier a été convoqué aux tables de suivi et plus de 3.500 à l'entretien de suivi qui sera organisé à l'issue de l'ensemble des autres actions, soit environ six mois après le premier contact avec le Forem – ce qui veut dire qu'on n'est pas encore arrivé en fin de chaîne.

En termes de consommation, 3.542 demandeurs d'emploi ont participé à l'entretien de bilan, 1.210 à l'initiation à la recherche d'emploi, 809 aux tables, 2.113 à l'entretien de suivi. En outre, près de 2.000 personnes ont participé à d'autres actions d'accompagnement, d'orientation ou de recherche d'emploi organisées par le Forem en dehors du dispositif *Jobtonic* proprement dit.

Relevons encore que 1.668 contrats « Crédit-Insertion » dans le cadre du DIISP (Dispositif intégré d'insertion socio-professionnelle) ont été signés par les demandeurs d'emploi concernés par *Jobtonic* durant cette période. Enfin, outre les offres consultées dans les CEFO, sur Internet et par les autres canaux, 2.670 offres d'emploi ont été traitées et remises à ces jeunes individuellement.

Toutefois, il me revient qu'à côté de ces résultats détaillés, le dispositif connaît aussi certaines difficultés que la pratique fait émerger. Vous avez relevé comme moi :

– un important absentéisme et, en particulier, une déperdition progressive au fur et à mesure des tables;

– la passivité de certains demandeurs d'emploi. Pour certains en effet, malgré l'information donnée en ce sens, il ne semble pas véritablement y avoir une prise de conscience quant à une possible sanction par l'ONEm;

– pour les moins qualifiés en particulier, la relation directe avec l'emploi est, aujourd'hui, incorrectement adaptée et insuffisante pour les « relancer » après parfois des années d'un parcours scolaire difficile;

– *a contrario*, on a constaté que certains qualifiés étaient incapables de comprendre le chemin, cette transition où on passe de l'école à la vie adulte active;

– le contrat « Crédit-Insertion », dont la durée peut aller jusqu'à deux ans et dont la signature est systématiquement proposée aux moins qualifiés, semble peu adapté à ceux qui s'engagent dans une recherche rapide d'emploi;

– les stages semblent difficiles à promouvoir et rencontrent un écho insuffisant du côté des entreprises.

Il ne faut donc pas se voiler la face. Nous avons nous-mêmes évalué.

Vous avez abordé le langage administratif, cela m'interpelle toujours. Je suis allé voir des jeunes dans le cadre d'une table *Jobtonic* et ils ont dit qu'ils n'avaient pas eu de difficultés. Mais je suis certain que ceux qui sont là, n'ont pas eu de difficultés. Ce sont évidemment ceux qui ne sont pas là qu'il faudrait rencontrer. Ne tournons pas autour du pot, le système n'est pas encore parfait, pour autant qu'il le devienne un jour …

Je voudrais simplement souligner le travail réalisé par le Forem dans ce cadre. Il a répondu d'une manière dynamique à la mission que lui a confiée le Gouvernement le 26 avril dernier.

Sur le principe du dispositif, je suis plus que jamais convaincu qu'il est sain dans son principe et qu'il commence à prouver, par l'intensité et le pragmatisme de son approche, de faire entrer les jeunes dans une logique de confrontation rapide et directe avec le marché du travail. Et je pense donc que le cap doit être maintenu.

Toutefois, et je pense que c'était le sens de votre interpellation, après cinq mois d'activité, des réaménagements sont nécessaires. C'est aussi un des principes du plan Marshall de faire des évaluations immédiates et ne pas attendre deux, trois, quatre ans avant de se dire : « *Était-on dans le bon* ? ».

J'ai donc demandé au Forem – avant votre interpellation, mais je n'ai pas encore toutes les réponses – de me faire rapidement des propositions en ce sens, notamment en vue de résoudre les problèmes que je viens d'évoquer et qui figuraient dans votre interpellation.

Dans le même sens, il me paraît utile que l'analyse syndicale que vous citez soit également prise en compte par l'Office. C'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle les organisations syndicales sont présentes dans le Comité de gestion de l'Office. Il me paraît effectivement qu'un certain nombre de réflexions et de constatations sont dignes d'intérêt. Un bémol toutefois quant à une prise en charge pédagogique trop progressive. Il faut en effet insister sur le fait que le Forem s'adresse à des adultes – jeunes certes – et doit, dès lors, avoir un discours adapté et différencié par rapport à l'école. Dès lors, les informations sur les « droits et devoirs » se doit d'être clair et précis mais non lénifiant.

M. le Président. – La parole est à M. Yzerbyt.

M. Yzerbyt (cdH). – Je remercie très sincèrement M. le Ministre pour cette réponse qui effectivement couvre plusieurs aspects que j'avais indiqués dans mon interpellation.

Je rappelle que nous sommes toujours très favorables, comme vous, à une prise en charge très rapide des jeunes en essayant de briser cette notion, et vous l'avez encore répété, d'allocations d'attente, terme, je dirais, presque abject quand on est en train justement d'essayer d'amener des jeunes du monde de la scolarisation vers un monde d'adultes. On est en attente d'avoir de l'argent, on est en attente de passer dans le monde adulte, on est en attente de plein de choses … Cela veut dire aussi qu'on n'a pas de temps de s'occuper des jeunes tant qu'ils ne deviennent pas une statistique « officielle », c'est-à-dire avant le moment où ils coûtent de l'argent.

J'ai personnellement travaillé quinze ans dans l'enseignement technique et professionnel comme professeur de cours généraux et on m'a donné la notion de cours de formation humaine en sixième et septième profession-

nelle. Une de mes missions était notamment d'expliquer aux jeunes ce passage vers le monde professionnel, le monde du travail. Comme vous le soulignez, ce n'est pas une mince affaire, parce qu'il n'y a pas simplement à dire : « *le 30 juin, vous rentrez dans ce monde-là* ». Je pense que vous avez bien brossé certaines difficultés.

Le plan Marshall est effectivement là pour effectuer des évaluations assez rapides qui permettent de rectifier des tirs. Vous l'avez dit et vous vous y attelez. Je serai attentif à cela tout en vous remerciant pour l'ensemble des données chiffrées que vous nous avez fournies.

Le langage administratif est également important. Ce n'est pas chose aisée. Je crois qu'il n'y a pas que le phénomène de certaines catégories de jeunes qui ont eu un parcours chaotique, mais aussi ceux qui n'ont pas eu de parcours chaotique et qui ont une certaine difficulté à se faire à ce monde d'adultes.

Mon groupe et moi-même soutenons totalement l'opération *Jobtonic* et y sommes attentifs. C'est dans ce sens-là que j'ai pris la balle au bond après une première évaluation, comme vous l'avez dit, caractérisée syndicale et donc, merci d'en tenir compte également.

Vous avez également abordé le point de vue Forem et je vous en remercie.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE Mme DEFALQUE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LES RETARDS DANS LES DOSSIERS AYANT TRAIT AUX DEMANDES DE CLASSEMENT DE MONUMENTS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defalque à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « les retards dans les dossiers ayant trait aux demandes de classement de monuments ».

La parole est à Mme Defalque pour poser sa question.

Mme Defalque (MR). – Monsieur le Ministre, à la suite des résultats accablants de l'audit effectué auprès du service en charge de la politique de restauration des monuments classés, audit réalisé par la Cour des comptes, j'avais interrogé M. le Ministre Daerden afin de savoir quelles mesures il comptait prendre pour remédier à la situation.

La Cour relevait, en effet, des « incohérences du cadre réglementaire régissant le subventionnement des biens classés, ainsi que la persistance des manquements, tant au stade de la passation et de l'exécution des marchés qu'à celui de la mise en liquidation des subventions régionales ».

M. le Ministre Daerden m'avait alors répondu qu'il allait charger un groupe de travail d'entamer une réflexion en profondeur de la politique patrimoniale menée en Région wallonne et que, par ailleurs, des architectes allaient être recrutés afin de remédier aux carences en personnel de la Direction de la Restructuration.

Ne voyant aucune avancée significative dans le traitement de ces matières, j'ai à nouveau interrogé le Ministre Daerden afin de savoir quelles mesures concrètes avaient été prises. Cette question écrite date du 31 janvier de cette année. Onze mois ont passé et j'attends toujours une réponse.

Monsieur le Ministre, à la suite du remaniement ministériel de l'été, ces compétences vous ont été attribuées. Dès lors, pourriez-vous me dire où en était ce « chantier » lorsque vous en êtes devenu le maître d'œuvre et où il en est aujourd'hui, car le Ministre Daerden avait déclaré qu'un nombre impressionnant de dossiers étaient toujours sur la table ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, Madame la Députée, le 20 juillet, je ne m'attendais pas à devoir lire un rapport de la Cour des comptes sur un certain nombre d'éléments. Deux audits ont été menés de 2002 à 2004, l'un par la Cour des comptes, l'autre par la société Deloitte, à propos du service de la Direction de la Restauration de la Division du patrimoine.

À la suite de ces deux audits, des changements en profondeur sont intervenus et plusieurs mesures ont été prises sur le plan du personnel, sur le plan de l'organisation, sur le plan du contrôle des subventions et sur celui de l'informatisation du service.

En ce qui concerne le personnel, dès la fin 2004, une mission de réorganisation générale a été confiée à un nouveau responsable de service. Un nouvel organigramme fonctionnel a été construit en établissant les profils de fonction de chaque catégorie d'agents. Le service a été renforcé par l'arrivée de cinq nouveaux architectes – contractuels en 2005, statutaires en 2007 – et progressivement par celle d'autres agents administratifs.

Les missions et les zones d'action des agents ont été redéfinies, celles des architectes en particulier. Enfin, les agents ont suivi plusieurs formations juridiques, informatiques ou encore techniques, notamment au Centre de formation de « La Paix-Dieu » à Amay.

En ce qui concerne l'organisation, l'ensemble des processus, c'est-à-dire fiches d'état sanitaire, certificat de patrimoine, octroi de subsides et contrôle des travaux ont été révisés et ont donné lieu à une série d'outils nouveaux. Ce travail s'est inscrit, dès l'abord, dans le cadre de la simplification administrative et est en voie d'aboutissement.

Pour le contrôle des subventions, une structure d'appui et de contrôle a été mise en place au sein du service. Elle vérifie plus en profondeur la bonne utilisation des subsides octroyés et surtout la capacité des entreprises à réaliser les travaux tels qu'ils ont été approuvés par le certificat de patrimoine et le permis d'urbanisme.

L'ensemble des tâches comptables et budgétaires ont été recentrées au sein d'une seule entité.

En ce qui concerne l'informatisation, un outil informatique intégré a été développé, en interne, dans l'attente de la finalisation d'une informatisation générale de la Division du patrimoine qui, d'ailleurs, est en cours. Cet outil organise un véritable *workflow* des dossiers et a notamment déjà permis de réduire des délais de traitement interne.

En outre, un archivage structuré et informatisé des dossiers a permis de constituer un véritable fonds documentaire dont la majorité des informations sera bientôt disponible en ligne, notamment pour les études préalables.

En conclusion, je dirais que les grandes mesures de réorganisation ont bien été prises conformément aux observations et recommandations des deux audits. Leurs modalités détaillées sont mises en place progressivement. On peut dire que les effets de ces changements commencent à se faire sentir.

Pour ma part, je compte bien soutenir ces efforts de restructuration et les prolonger en travaillant dans les mois qui viennent à la finalisation de la révision des textes réglementaires et au renforcement nécessaire de la structure en moyens humains, notamment afin d'assurer un suivi renforcé des dossiers cofinancés par l'Europe.

Je ne perds pas de vue qu'au-delà de notre responsabilité morale et collective pour la conservation et la transmission de ce patrimoine, ce secteur se révèle être un véritable secteur économique qui mérite toute notre attention.

M. le Président. – La parole est à Mme Defalque.

Mme Defalque (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour toutes vos réponses. Je note que les choses bougent enfin. Et depuis que vous avez repris ce ministère en mains, nous avons l'impression très nette que nous avançons dans ce secteur.

Je suis ravie d'entendre toutes les nouvelles que vous avez annoncées et je ne manquerai pas de revenir vers vous si des réponses me manquent ou s'il y a un peu de retard par rapport au traitement de certains dossiers.

QUESTION ORALE DE M. BRACAVAL À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LES AIDES EUROPÉENNES ET LA PÉRENNITÉ DES ENTREPRISES QUI EN ONT BÉNÉFICIÉES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bracaval à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « les aides européennes et la pérennité des entreprises qui en ont bénéficiées ».

La parole est à M. Bracaval pour poser sa question.

M. Bracaval (MR). – Monsieur le Ministre, le 17ème congrès des économistes francophones s'est tenu dernièrement à Louvain-la-Neuve. Le gratin des économistes francophones était en effet réuni dans la cité universitaire. C'est peu dire que d'intéressantes discussions s'y sont tenues.

L'une d'entre elles portait sur les aides européennes dont la Province de Hainaut a bénéficié. Mieux connues sous le nom de programme « Objectif 1 », ces aides ont beaucoup fait parler d'elles. Les concepteurs et partisans du programme auront eu à cœur de le défendre. Des voix se sont cependant élevées pour, au contraire, dénoncer l'usage qui fut fait de cet argent européen, réaffirmant notamment au passage que la manne céleste européenne n'a pas toujours permis de redresser l'économie wallonne et d'opérer les redressements tant espérés. L'usage des fonds n'a, en effet, pas toujours été des plus adéquats.

Rudi Aernoudt, que l'on ne présente plus en Wallonie, ni même en Flandre, mais sans doute pour d'autres raisons, a rappelé, parmi d'autres vérités sur le programme, que sur les cinquante premières entreprises qui ont bénéficié des aides européennes en Province de Hainaut, une seule est toujours en activité aujourd'hui. Vous reconnaîtrez que c'est une affirmation pour le moins interpellante.

Confirmez-vous cette information de M. Rudi Aernoudt ? Quel est le nombre d'emplois pérennisés ? Quels investissements cela représente-t-il pour le résultat, à l'heure actuelle, de ces 50 premières qui se sont implantées grâce aux aides de l'Objectif 1 ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je ne sais pas où Rudi Aernoudt a fait cette déclaration mais elle ne manque pas de surprendre. En effet, celui-ci a eu des responsabilités à la Région wallonne, et si ce qu'il avance est vrai, il aurait pris des mesures utiles de correction.

J'ignore ce que représentent les 50 premiers dossiers traités. Plutôt que de les considérer, j'ai repris la première programmation – 1994-1999 – sachant que nous en sommes à la troisième. Sur cette période, 34 entreprises sont tombées en faillite sur les 641 entreprises aidées. La totalité des entreprises aidées représentait un octroi d'aides pour 207 millions d'euros et les 34 entreprises aidées tombées en faillite représentent des aides non récupérables à hauteur d'un peu plus de 10 millions d'euros. Si on fait une règle de trois, on peut se dire qu'effectivement, les propos de M. Aernoudt sont infirmés par ce que je viens de vous dire.

Aujourd'hui, on peut dire que 5,3 % des entreprises aidées sont tombées en faillite pour un volume quasi équivalent de fonds de 5,28 % des montants. C'est donc en totale contradiction avec les chiffres avancés et je dirais que le taux d'échec des entreprises, dans le cadre de cette programmation, est nettement en dessous du taux moyen d'échec des entreprises, toutes entreprises confondues, puisque vous savez comme moi, et on prend la période des cinq premières années, soit 23 % des entreprises qui tombent en faillite (statistiques IWEPS).

Quant à la période 2000-2006, sur les 522 dossiers décidés, 19 seulement ont fait l'objet d'une faillite. Tous les dossiers de faillite sont des dossiers qui ont été décidés avant le 1er juillet 2004.

Il faut toujours s'interroger sur la pertinence des aides versées par la Région wallonne.

Par ailleurs, je peux vous garantir que nous accompagnons et suivons les entreprises et que nous tenons compte, pour les aider, d'un certain nombre de critères, notamment dans la liquidation des tranches. Je vous rappelle que nous ne liquidons pas l'intégralité du montant de l'aide en une fois, surtout s'il y a des critères d'emploi, puisque nous vérifions après huit trimestres, ce qui oblige que la dernière tranche de liquidation soit donnée ultérieurement.

Je suis tout prêt à faire preuve d'une transparence totale en cette matière. Je transmets très régulièrement à votre Parlement les chiffres adéquats sur la pertinence de l'aide et la manière dont on utilise les fonds car votre Parlement et votre Commission, en particulier, est en droit de savoir ce qu'il en est.

M. le Président. – La parole est à M. Bracaval.

M. Bracaval (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. J'habite dans une région qui a largement bénéficié de ce type d'aide et ma question était motivée par quelques départs fulgurants de différentes entreprises laissant leur lot de victimes qui sont venues grossir le nombre des personnes émargeant au chômage.

Ceci étant dit, lorsqu'on accorde des aides, il faut des règles bien particulières. On n'a pas toujours bien mesuré, et je ne rejette la faute à personne, l'emploi qu'on a délocalisé et l'emploi qu'on a véritablement créé. Si vous supprimez 50 emplois en Flandre et que vous en créez 50 en Wallonie, vous n'avez rien créé du tout, vous les avez simplement déplacés. Or ceux-là ont été calculés et intégrés dans les statistiques.

Nous déplorons souvent que ces délocalisations ont fait gonfler le nombre des emplois « créés » en Wallonie alors qu'en réalité, très peu d'emplois locaux wallons ont été créés.

C'est vrai qu'il y a eu un appel d'air en provenance de la France, ce qui fait que les Mouscronnois trouvent qu'il n'y a pas assez d'emplois pour eux.

QUESTION ORALE DE M. BRACAVAL À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE ET À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR « LA MOBILITÉ SUR L'AXE TOURNAI-COURTRAI ET SES CONSÉQUENCES SUR L'EMPLOI »

M. le Président. – l'ordre du jour appelle la question orale de M. Bracaval à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine et M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur « la mobilité sur l'axe Tournai-Courtrai et ses conséquences sur l'emploi ».

La parole est à M. Bracaval pour poser sa question.

M. Bracaval (MR). – Monsieur le Ministre, le mercredi 12 décembre 2007 se tenait, au Kortrijk Expo, le Salon de l'emploi de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai. En 2006, c'est à Lille que ce salon a eu lieu. Tournai accueillera, quant à elle, l'édition 2008.

Neuf cent cinquante emplois étaient ainsi proposés aux participants de ce salon. Et de nombreux emplois disponibles en Flandre ne nécessitent pas, de l'aveu même des entrepreneurs, une connaissance approfondie du néerlandais. Travailler sans connaître la langue de Vondel est même tout à fait possible. Il serait donc incompréhensible de ne pas saisir une telle opportunité d'emploi lorsque l'on est demandeur d'emploi.

Quels efforts ont été déployés pour inciter les demandeurs d'emploi wallons à participer à ce salon ? Quelles initiatives ont été prises ? Avec quel succès ? Sont-ils nombreux à s'y être rendus ?

Une fois la barrière psychologique, culturelle ou linguistique franchie, il reste un cap important à dépasser, c'est celui de la mobilité. Il faut parvenir à arriver dans la zone de Courtrai. Faisons abstraction de la voiture. Si on fait le trajet domicile-lieu de travail en transports en commun, il convient alors sans doute d'augmenter et de rendre plus rapides les liaisons de gare à gare, c'est-à-dire de Tournai à Courtrai en passant par Mouscron,

pour favoriser les navettes entre les deux villes. Je vois le triangle du Hainaut occidental. Ce lien en train doit se faire dans un délai raisonnable.

Rappelons malgré tout que la liaison gare à gare n'est pas équivalente à la liaison gare-lieu de travail.

Mais qu'en est-il du bus ? Puisque l'on veut inciter les demandeurs d'emploi wallons à travailler en Flandre, n'y a-t-il pas lieu également de repenser la mobilité des Wallons vers cette Région ?

Concrètement, en ce qui concerne la Wallonie picarde, pourquoi ne pas imaginer la réouverture d'une ligne de bus Tournai-Courtrai, voire même plus (bassin de Tournai vers bassin de Courtrai) car il est insuffisant d'aller seulement de ville à ville ?

Des projets spécifiques de collaboration verront-ils le jour entre les TEC et *De Lijn* pour desservir des zones industrielles ou périphériques de Flandre occidentale où pourraient travailler les Wallons ?

Va-t-on enfin donner aux demandeurs d'emploi, candidats à un travail en Flandre, l'opportunité de s'y rendre endéans un laps de temps acceptable ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt, qui répondra en son nom et au nom de M. le Ministre Antoine.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, pour inciter les demandeurs d'emploi wallons à participer au Forum de l'Emploi de l'Eurométropole ce 12 décembre à Courtrai, je peux vous assurer que l'investissement du Forem de Tournai et de Mouscron a été maximal.

Tous les services et toutes les structures partenariales ont été concernés et encouragés à faire la meilleure et la plus large publicité possible auprès des demandeurs d'emploi et des entreprises : les Maisons de l'Emploi et les Carrefours Emploi-Formation pour informer et préparer les demandeurs d'emploi intéressés; les Services aux entreprises pour renforcer les actions de mobilisation déjà réalisées auprès des entreprises par les partenaires du monde économique (Chambres de commerce, UCM, Intercommunales …; le Service clientèle, pour les stagiaires en formation dans les centres de Forem Formation; l'équipe des relations partenariales qui relaie l'information pour mobiliser les stagiaires occupés chez les opérateurs conventionnés; et bien entendu les Conseillers en mobilité interrégionale, récemment engagés pour travailler exclusivement sur les échanges et les collaborations entre le Forem et le *VDAB*; de même que les Conseillers en mobilité internationale (EURES).

Pour mobiliser les entreprises de la Wallonie picarde, un mailing électronique de 985 envois, couplé à l'envoi d'un courrier et à une campagne téléphonique, a été effectué.

Pour mobiliser les demandeurs d'emploi, 7.085 invitations personnalisées et ciblées ont été adressées au public *Jobtonic* et aux demandeurs d'emploi ayant des connaissances en néerlandais et un mailing ciblé joint à une ou plusieurs offres, a été envoyé aux 1.300 personnes ayant les profils correspondants.

Des séances de préparation, de manière à préparer la candidature lors du Forum, auprès d'un maximum d'employeurs, ont été organisées au profit de 335 personnes.

Sept navettes de bus gratuites ont été organisées le jour du Forum au profit de 411 personnes qui, à l'aller, ont reçu les derniers conseils des conseillers du Forem et, au retour, ont pu, avec eux, tirer les premières conclusions de leur visite.

Lors du Forum, sur les stands Forem et EURES, les conseillers ont pu aider les demandeurs d'emploi wallons dans leur démarche vers les employeurs français ou flamands notamment en traduction d'offres, renseignements sur la localisation de l'entreprise, et sur la manière de nouer un premier contact avec un employeur flamand.

Au-delà du Forum, les conseillers en mobilité interrégionale offrent aux candidats la possibilité de s'inscrire à un panel d'activités et de coaching afin d'intensifier leur recherche en Flandre.

À l'heure actuelle, 58 personnes reçoivent une aide à l'écriture d'un CV en néerlandais à Tournai et 34 personnes reçoivent une aide à l'inscription sur le site du *VDAB* et à la recherche d'emploi à partir de ce site à Mouscron.

Au total, 924 candidats wallons étaient présents à Courtrai, soit un tiers des participants à l'événement, soit aussi quasi le double du nombre de participants de Wallonie picarde au *Banenmarkt* du 29 septembre dernier. Cette hausse significative semble indiquer que le mouvement est maintenant lancé et que les efforts consentis pour favoriser la mobilité des demandeurs d'emploi commencent à porter leurs fruits.

Il est bien entendu prématuré, au lendemain du Forum, de préjuger du nombre d'embauches effectives, mais on peut au moins assurer que cet événement a rencontré beaucoup d'enthousiasme en Flandre comme en Wallonie. Ce type d'événement est, par ailleurs, un facteur positif dans le travail que réalise le Forem au quotidien : il permet une meilleure connaissance entre employeurs et candidats, peut briser certains préjugés et permet enfin au Forem de promouvoir ses services auprès de nombreuses entreprises. C'est évidemment une nouvelle concrétisation de notre volonté commune, Frank Vandenbroucke et moi-même, de collaborer plus intensivement entre les deux Régions (Flandre et Wallonie).

En ce qui concerne vos questions relatives à la mobilité, mon Collègue, le Ministre Antoine m'a demandé de vous communiquer les informations suivantes.

Concernant la mobilité entre la Wallonie et la Flandre, mon collègue a présenté, la semaine dernière, au Gouvernement, l'état actuel de la mobilité des travailleurs et de l'offre de transport interrégionale des TEC, ainsi

que des dispositions prises en matière d'analyse fine de l'offre et de tarifs.

En ce qui concerne plus particulièrement le Hainaut, le TEC-Hainaut exploite 10 lignes interrégionales qui transportent environ 1,6 million de voyageurs par an. À la demande du Gouvernement, l'analyse de l'adéquation entre l'offre et la demande de transport sera réalisée en association avec les Chambres de commerce et les intercommunales de développement économique concernées.

Au niveau tarifaire, et compte tenu des difficultés pour modifier la réglementation actuelle, et dans l'attente de la mise en œuvre de la plate-forme tarifaire commune prévue en 2010, la solution vers laquelle on s'oriente consistera vraisemblablement à accorder aux demandeurs d'emploi, dans le cadre de leur recherche d'emploi en Flandre, une pochette comportant deux libres parcours d'un jour : le premier pour le réseau TEC et le second pour le réseau *De Lijn*. Cette pochette devrait être distribuée par le Forem.

En ce qui concerne plus spécifiquement la mobilité sur l'axe Tournai-Courtrai, la solution la plus adéquate consiste à utiliser le train entre Tournai, Mouscron et Courtrai, avec un parcours par heure et une correspondance à Mouscron. Il est à noter qu'une liaison en bus *De Lijn* existe également, mais elle est moins rapide.

Enfin, une étude relative à l'élaboration d'un schéma d'accessibilité et de mobilité pour la Wallonie picarde est en cours de réalisation. Parmi les aspects pris en compte dans le cadre de cette étude, figurent l'analyse de la mobilité des travailleurs et des besoins des entreprises ainsi que le diagnostic relatif aux flux transfrontaliers et aux profils d'accessibilité de chaque territoire.

M. le Président. – La parole est à M. Bracaval.

M. Bracaval (MR). – Je remercie M. le Ministre pour cette réponse très détaillée. Je constate que les efforts n'ont pas été ménagés pour que les personnes puissent participer à K*ortrijk Expo*. J'espère que l'adéquation entre l'offre et la demande aura été meilleure que celle du *Banenmarkt*. Mais je suis persuadé que mes anciens collègues du Forem auront tout fait pour mettre cela en adéquation.

Pour en revenir à l'étude mobilité, il vaut mieux attendre l'ensemble des études finalisées pour pouvoir participer et contribuer. Selon moi, le problème le plus important reste de pouvoir arriver jusque dans un zoning à 5 heures du matin quand on ne possède pas de véhicule. La langue n'est pas le seul frein. J'ai eu l'occasion de rencontrer des personnes qui ont travaillé en Flandre suite à des contacts initiés par le Forem et qui me disaient : « Au début, c'est impressionnant, mais ensuite ce n'est plus un problème. On n'est pas là pour parler mais pour travailler ».

QUESTION ORALE DE Mme DETHIER-NEUMANN À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LE REFUS DU PERMIS DE TRAVAIL AUX DEMANDEURS D'ASILE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « le refus du permis de travail aux demandeurs d'asile ».

La parole est à Mme Dethier-Neumann pour poser sa question.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Monsieur le Ministre, depuis la réforme de la procédure d'asile, la phase de recevabilité de la procédure a été supprimée. Chaque demande d'asile, lorsqu'elle a été prise en considération par l'Office des étrangers, est traitée directement par le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA).

L'article 17 de l'arrêté royal du 9 juin 1999 prévoit que les demandeurs d'asile dont la demande a été déclarée recevable, peuvent recevoir un permis de travail C. Il serait dès lors logique, à nos yeux, qu'à partir de maintenant, chaque personne dont le dossier est traité par le CGRA puisse recevoir un permis C.

Or, il me revient que votre administration refuse de délivrer le permis C au motif de la suppression de la phase de recevabilité dans la procédure d'asile : l'absence de décision de recevabilité ayant pour conséquence que les demandeurs d'asile n'ont plus le droit au permis de travail. Même chose pour les demandeurs d'asile dont l'affaire est pendante au CCE.

Une telle interprétation selon laquelle l'article 17 de l'arrêté royal du 9 juin 1999 ne s'appliquerait pas aux demandeurs d'asile en procédure au CGRA ou au CCE, me paraît erronée.

La phase de recevabilité dans la procédure d'asile est en effet supprimée, avec comme conséquence que chaque demande d'asile prise en considération par l'Office des étrangers est traitée automatiquement par le CGRA.

L'article 17 de l'arrêté royal du 9 juin 1999 doit s'appliquer immédiatement étant donné que le CGRA traite le dossier. C'est la conséquence logique de la suppression de la phase de recevabilité de la procédure d'asile.

L'interprétation du Ministre instaure, en outre, une discrimination, à nos yeux, entre les demandeurs d'asile selon qu'ils tombent dans l'ancienne ou la nouvelle procédure. Il nous a été relaté le cas d'un demandeur d'asile, arrivé en Belgique après son frère et ses parents, ces derniers ayant par conséquent introduit avant lui, leur demande d'asile. Son frère a le droit de travailler avec un permis de travail C parce que sa demande d'asile

a été déclarée recevable sous l'empire de l'ancienne procédure, alors que lui n'a pas ce droit car, dans la nouvelle procédure, il est passé directement à l'examen de sa demande d'asile par le CGRA.

Outre le fait que cette interprétation semble incorrecte juridiquement, elle aboutit donc à des situations discriminatoires.

Pourriez-vous me dire quelle est votre position sur la question ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, Madame la Députée, je voudrais rappeler que la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles a confié aux Régions l'application de la réglementation en matière de délivrance d'autorisations d'occupation et de permis de travail pour les travailleurs de nationalité étrangère, c'est-à-dire hors Union européenne.

Par application, il convient d'entendre la mise en œuvre de dispositions légales dont la responsabilité est toujours confiée au législateur fédéral. Les Régions ne peuvent, dès lors, qu'appliquer les lois, les arrêtés royaux et les circulaires émises par le Fédéral.

La loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement des étrangers, a été modifiée par la loi du 15 septembre 2006 en ce qui concerne la procédure d'asile.

Dès lors, se posait la question de la transposition en matière de droit du travail des dispositions relatives au séjour des demandeurs d'asile.

Comme vous l'avez souligné, l'article 17, 1°, de l'arrêté royal du 9 juin 1999, portant exécution de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers, stipule que : « le permis de travail de type C est accordé aux ressortissants autorisés à séjourner en qualité de candidat réfugié recevable, par le Ministre qui a l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers dans ses compétences ou son délégué, ou en cas de recours, par le Commissaire général aux réfugiés et aux apatrides, jusqu'à ce qu'une décision soit prise quant au bien-fondé de leur demande de reconnaissance de la qualité de réfugié par le Commissaire général aux réfugiés et aux apatrides, ou en cas de recours, par la Commission permanente de recours des réfugiés. ».

La circulaire du 1er juin 2007, publiée par le Ministre fédéral de l'Emploi au *Moniteur belge* du 18 juin 2007, précise qu'il n'est pas possible d'adapter cette disposition à la nouvelle procédure d'asile, « pour diverses raisons » dit-il.

La circulaire rappelle qu'à partir du 1er juin, l'étape de recevabilité disparaît dans la procédure d'asile. Le Ministre fédéral de l'Emploi stipule, dès lors, qu'il n'est plus possible de délivrer un permis C à un demandeur d'asile qui n'aurait pas été déclaré recevable avant cette date.

Par contre, tout demandeur d'asile ayant été reconnu recevable avant le 1er juin 2007 a toujours droit au permis de travail C (ou à son renouvellement) tant qu'une décision n'est pas intervenue quant au fond sur sa demande d'asile. Ceci est aussi d'application lorsque le demandeur a introduit un recours suspensif contre une décision négative quant au fond sur sa demande d'asile par le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides.

Bien que votre analyse de l'interprétation faite par le Ministre fédéral de l'Emploi de la portée de la loi du 15 septembre 2006 sur l'arrêté royal du 30 avril 2009 me semble pertinente, je ne peux que rappeler que l'Administration wallonne doit respecter et appliquer la mesure édictée par le niveau fédéral.

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Monsieur le Ministre, je me réjouis que nous possédons le même sens de l'analyse puisque nous arrivons aux mêmes conclusions. Je sais que nous avons les mains liées au niveau de la Région. Mais il faudrait sérieusement réfléchir à des pistes. Au temps où le PS était à la Région et au Fédéral, les pistes pouvaient s'ouvrir.

Il semble que ce futur redevient possible. En tout cas, pour moi, il aurait fallu penser à toutes ces conséquences avant de soussigner cette loi. Pour moi, il y a un couac dans cette loi. J'espère qu'il sera dans les priorités de tout parti de gauche, dès qu'il arrive à ce niveau de compétences, de corriger ce défaut.

QUESTION ORALE DE M. DI ANTONIO À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LA MOBILITÉ DES TRAVAILLEURS HENNUYERS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Di Antonio à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « la mobilité des travailleurs hennuyers ».

La parole est à M. Di Antonio pour poser sa question.

M. Di Antonio (cdH). – Monsieur le Ministre, la croissance économique de notre Région évolue positivement depuis 2000 au même rythme que celle de la Flandre. C'est ce que constate le Service d'études économiques de la KBC, s'appuyant sur les indicateurs économiques de la Banque nationale de Belgique. C'est dans ce contexte que nous pouvons nous réjouir du fait que, du côté du chômage, nous connaissons en Wallonie

une légère embellie. Ainsi, entre septembre 2006 et septembre 2007, l'ONEm a observé une baisse de 2,8 % du nombre de chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés.

Toutefois, parmi les 211.640 chômeurs indemnisés dénombrés en septembre dernier, il doit y en avoir environ 100.000 qui sont hennuyers. La Province de Hainaut, avec un taux de chômage de plus de 18 %, reste le parent pauvre de l'éclaircie wallonne. Cette situation est désolante.

De surcroît, cette sous-région qui est actuellement la zone la plus riche en personnes sans emploi, est aussi celle où les travailleurs sont le moins mobiles. Cet état de fait est difficilement compréhensible pour une zone dont la situation géographique devrait lui permettre de contrebalancer cette tendance : tout à côté d'elle, la Flandre frise le plein emploi et connaît une pénurie croissante de main-d'œuvre.

La pénurie de travailleurs qui touche la Flandre frappe particulièrement les fonctions techniques, tels que les métiers du bâtiment. Cette Région entend combler cette pénurie par un recours à l'immigration. J'entends que, même en Wallonie, la pénurie (1.000 emplois disponibles) pousse les entreprises de construction à envisager cette solution. Pourtant, la main-d'œuvre existe bel et bien en Belgique, notamment dans la Province de Hainaut. Nous sommes en plein paradoxe.

Pour pallier un certain nombre de difficultés, diverses initiatives fleurissent ici et là. Ainsi, le Forem a coopéré avec le *VDAB* pour le *Banenmarkt* du 29 septembre dernier entre autres à Renaix, Ypres et Wevelgem. Vous nous en parliez le 4 décembre dernier en réponse à la question de mon Collègue Bracaval.

Un Forum pour l'emploi transfrontalier a été organisé le 25 octobre à l'Université de Mons-Hainaut dans le cadre d'un projet de coopération transfrontalier signé par cinq institutions universitaires belges et françaises. L'objectif était de favoriser la mobilité professionnelle entre le Hainaut et Valenciennes des diplômés de ces universités, de lutter contre l'effet frontière et de permettre le développement d'espaces transfrontalier lié à l'emploi.

Le 12 décembre dernier l'UNIZO du sud de la Flandre occidentale organisait à Courtrai pour le district transfrontalier Lille-Courtrai-Tournai, le « Forum de l'Emploi de l'Eurométropole » rassemblant 120 entreprises flamandes, wallonnes et françaises et plusieurs milliers de demandeurs d'emploi. Un accent particulier y a été mis sur les pénuries de mains-d'œuvre.

Votre réponse du 4 décembre à M. Bracaval indiquait que le Forem et le *VDAB* travaillent aussi ensemble dans le cadre d'actions de « *Job Dating* ». Des opérations sont ainsi programmées début 2008. Elles sont ciblées sur les secteurs de la construction, de l'automobile et des soins de santé.

Enfin, le Forem, disiez-vous, poursuit également la mise en œuvre de plans sous-régionaux de mobilité.

Toutes ces initiatives sont intéressantes et indispensables.

Il serait intéressant d'évaluer, avec précision, combien de demandeurs d'emploi ont pu trouver un emploi, soit en Flandre, soit en France, grâce à ces dispositifs. Je constate, malheureusement, que ce nombre reste assez limité.

Vous avez évoqué, lors de notre dernière Commission, les résultats de la participation au *Banenmarkt*. Avez-vous un bilan du Forum pour l'Emploi transfrontalier organisé à l'UMHN ?

Avez-vous des échos des résultats du Forum de l'Emploi et de l'Eurométropole de Courtrai ?

Manifestement, le bassin industriel du Hainaut transfrontalier connaît une implantation d'entreprises importantes avec une zone de recrutement qui dépasse largement le cadre de la frontière. Dans ce contexte, il est important d'aider les demandeurs d'emploi à aller de l'avant et à oser franchir les frontières linguistiques et nationales.

Et, à cet égard, je me pose et je vous pose la question de savoir : « Quel est donc le problème ? Pourquoi nos concitoyens sont-ils si peu enclins à bouger ? »

A-t-on analysé ce phénomène en profondeur dans toutes ses dimensions ? Il y a, pour faire obstacle à la mobilité professionnelle, des difficultés linguistiques, psychologiques, culturelles, fiscales et, sans doute, des problèmes de transport. Un des responsables de l'UNIZO évoquait la disparition de certaines lignes de bus reliant le Hainaut et la Flandre.

Au-delà des activités de l'asbl Synerjob et des coopérations entre *VDAB* et Forem, visant notamment à transmettre aux demandeurs d'emploi wallons un certain nombre d'offres d'emploi en Flandre, quelles dispositions sont prises pour permettre une plus grande mobilité de nos travailleurs vers la Flandre ou vers la France et permettre ainsi de donner ou redonner du travail à ceux qui n'en ont pas ?

Les plans sous-régionaux de mobilité qu'établit le Forem prennent-ils tous ces aspects en compte ? Que visent-ils au juste, dans le concret ?

Il y a, pour la Flandre, la barrière de la langue ou la représentation qu'on s'en fait, puisque de nombreux Français la vainquent sans trop de problème pour venir travailler autour de Courtrai. Il y a probablement des aspects culturels. Que fait-on pour préparer un changement de mentalité ?

Pour la France, la barrière de la langue n'existe pas. Y a-t-il des coopérations possibles entre Forem et ANPE ? En existe-t-il ? Si oui, quelles formes concrètes prennent-elles ?

Plus largement, quelles résolutions concrètes ont été prises par la Région wallonne et le Forem pour faire écho à la volonté de l'Union européenne, qui célébrait en 2006 l'année de la mobilité des travailleurs et mettait

en évidence la nécessité de promouvoir la mobilité en Europe ?

Je souhaiterais que les cinq directions régionales du Forem de la Province de Hainaut prennent toutes ces questions à bras-le-corps et proposent un dispositif intégrant des réponses à chacun des obstacles identifiés qui viennent contrarier la mobilité et l'accès à l'emploi des chômeurs hennuyers.

Puis-je espérer en ce sens un dispositif d'envergure pour répondre à un défi que l'est tout autant ?

J'ai entendu, juste avant, votre réponse à M. Bracaval sur la mobilité, donc, vous n'êtes pas obligé de tout repasser en revue.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, j'allais vous demander de m'autoriser à faire l'économie de tout ce que vous aviez déjà entendu. Je le redis, ici, virtuellement : tout ce qui concerne la mobilité était dans ma réponse.

Pour compléter ce que j'ai dit en ce qui concerne l'évaluation des actions menées afin de favoriser la mobilité des demandeurs d'emploi vers la Flandre, je vous renvoie au bilan que j'ai dressé devant le Gouvernement wallon, la semaine dernière. J'y disais notamment que les efforts consentis commencent à montrer leurs effets – on le voit bien entre le *Banenmarkt* et le Forum de l'Emploi de l'Eurométropole de Courtrai.

Depuis le début de l'action, 95 Wallons ont été engagés par des entreprises flamandes. Bien sûr, ce nombre est limité mais, d'une part, il faut préciser qu'il constitue un nombre minimal, puisque c'est le nombre que l'on connaît. En effet, le Forem n'est pas systématiquement informé par le demandeur d'emploi, ou l'employeur, de l'engagement.

D'autre part, ces actions sont toujours en phase de démarrage puisque les derniers conseillers en mobilité interrégionale du Forem ont été engagés le mois dernier. À Mouscron, où les actions avaient débuté plus tôt, 45 candidats ont trouvé un emploi en Flandre.

Le plus important, selon moi, est d'enclencher le mouvement, de montrer aux demandeurs d'emploi wallons qu'il est possible de saisir de réelles opportunités en Flandre. Le succès croissant des actions menées me laisse entendre que nous sommes désormais sur la bonne voie et il s'agit, maintenant, de tirer les enseignements de ces premières expériences et amplifier le mouvement.

En effet, pour atteindre l'objectif de 5.000 offres d'emploi flamandes à destination de 50.000 demandeurs d'emploi wallons d'ici juin 2008, des efforts restent à faire. C'est pourquoi mon Collègue le Ministre Vandenbroucke et moi-même, avons demandé à nos Services de l'emploi respectifs de tout mettre en œuvre pour que ces engagements soient rencontrés. Ainsi, début 2008, le Forem et le *VDAB* proposeront un plan d'action opérationnel et très concret qui s'articulera autour des pistes suivantes :

– des offres d'emploi mieux ciblées et clairement décrites, notamment concernant le niveau d'exigence linguistique et les compétences réellement attendues;

– l'identification, par le *VDAB*, des profils fréquemment demandés par sous-régions en Flandre afin de pouvoir y positionner les demandeurs d'emploi wallons en les préparant, via le « *jobcoaching* » ou la formation;

– une sensibilisation des employeurs flamands à la possibilité d'engager des demandeurs d'emploi wallons tout en les formant sur le poste de travail via le « *taal-IBO* », c'est le PFI-langue en Flandre, ou le Chèque-formation flamand;

– l'organisation régulière de *Jobdatings* par secteur d'activité dans les implantations du Forem et du *VDAB*;

– un meilleur ciblage, par les conseillers en mobilité interrégionale du Forem, des demandeurs d'emploi qui présentent des caractéristiques susceptibles d'être valorisées sur le marché de l'emploi flamand.

Des collaborations existent également avec l'ANPE française et des sessions d'information sont régulièrement organisées tant au Forem qu'à l'ANPE. Un guide du travail transfrontalier a par ailleurs été réalisé par les deux Services publics de l'emploi.

Toutefois, travailler en France, pour un demandeur d'emploi wallon, peut engendrer un risque de piège à l'emploi qui ne sera supprimé que lorsque la convention bilatérale France-Belgique, en matière de fiscalité, sera réellement d'application.

En résumé et pour conclure, nous travaillons tous inlassablement à trouver des réponses aux besoins des travailleurs et des entreprises pour toutes les Régions. Nous avons intensifié nos coopérations pour tracer des routes facilitant les flux interrégionaux et construire, avec l'ensemble de nos partenaires, un marché du travail plus ouvert, plus dynamique et surtout plus efficace.

Toutefois, même si je peux partager certaines de vos réflexions quant aux facteurs sociologiques et culturels qui freinent la mobilité des travailleurs wallons, et même si le rôle des conseillers en mobilité interrégionale du Forem est justement de travailler sur ce facteur sociologique, nous devons constater tous que tout changement de mentalité ou de perception relève de la psychologie individuelle ou collective et qu'en ce domaine, des actes techniques ne suffisent pas, mais il faut créer une véritable dynamique – ce qui est le sens de l'action générale que nous menons.

M. le Président. – La parole est à M. Di Antonio.

M. Di Antonio (cdH). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je voudrais, pour aller dans son sens, insister sur ce qui se passe dans ma Région par rapport à la France. Effectivement, le premier problème évo-

qué directement lors d'un entretien avec un demandeur d'emploi dans notre Région, c'est celui du piège à l'emploi. C'est une réalité qui pourra sans doute être levée assez rapidement.

Le deuxième problème est culturel, les gens ont vraiment besoin d'un coaching, d'une préparation pour faire cette démarche d'aller de l'autre côté de la frontière pour trouver un travail. Il est indispensable d'enclencher le mouvement. On le voit d'ailleurs quand, dans une entreprise de Maubeuge ou de Valenciennes, un travailleur belge a trouvé un emploi, presque assez rapidement le deuxième ou le troisième rentre dans cette entreprise. Enclencher le mouvement est donc indispensable.

QUESTION ORALE DE Mme PARY-MILLE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE ET À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LA COLLABORATION ENTRE LA DIVISION NATURE ET FORÊTS ET LES SERVICES DU PATRIMOINE POUR LA COUPE DE BOIS DANS LES SITES PROTÉGÉS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pary-Mille à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine et à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la collaboration entre la Division Nature et Forêts et les services du patrimoine pour la coupe de bois dans les sites protégés ».

La parole est à Mme Pary-Mille pour poser sa question.

Mme Pary-Mille (MR). – Monsieur le Président, c'est au Ministre du Patrimoine que je m'adresse, contrairement à mes collègues, pour un problème technique et pour lequel je ne parviens pas à obtenir une réponse.

De nombreux biens classés en Région wallonne sont entourés d'un environnement qu'il convient de préserver, tels que les parcs, classés patrimoine majeur de Wallonie, qui entourent nombre de châteaux ou de demeures et classés sur la liste de sauvegarde.

Dans le cadre de l'entretien de ces parcs, il est nécessaire de procéder à l'abattage d'arbres victimes d'événements climatiques, de maladies ou tout simplement de l'usure du temps.

Le CWATUP impose ainsi, pour procéder à l'abattage d'arbres situés aux abords de lieux classés, la délivrance d'un certificat de patrimoine préalablement à toute demande de permis d'urbanisme. Ce n'est dès lors que lorsque l'administration communale s'est vue délivrer le permis d'urbanisme qu'elle peut officiellement procéder à l'abattage des arbres désignés.

Or, dans la pratique, les agents de la DNF procèdent à la désignation des arbres qui doivent être abattus au printemps. La procédure de délivrance du certificat de patrimoine peut alors être lancée, mais celle-ci n'aboutit bien souvent qu'à la fin de l'automne alors qu'il est prévu, en théorie, que « le certificat de patrimoine est délivré par le Gouvernement ou le fonctionnaire délégué dans les 30 jours de la réception du dossier ».

Compte tenu du fait que la saison propice pour les abattages d'arbres soit l'automne, on procède souvent à l'abattage d'arbres sur base du seul certificat de patrimoine alors qu'un permis d'urbanisme est nécessaire.

En outre, lors de l'examen par l'administration de la demande de permis d'urbanisme, l'avis de la DNF est sollicité alors que c'est celle-ci qui a, au préalable, désigné les arbres à abattre sur la base d'analyses. On tourne donc en rond …

Enfin, alors que le CWATUP prévoit une disposition afin de permettre au bourgmestre de démolir un bien immobilier classé en cas de menace d'effondrement à la condition expresse d'en avertir le Gouvernement, cette possibilité n'est pas prévue pour des arbres qui menacent de tomber ou présentent un danger pour la sécurité – ce qui semble cocasse.

Pouvez-vous m'indiquer le nombre de demandes de certificats de patrimoine introduits, les années précédentes, pour l'abattage d'arbres dans des sites classés et si vous considérez que le délai de 30 jours est toujours respecté ?

Ne pourrait-on pas envisager de réduire le délai de procédure et de le simplifier, par exemple, en supprimant l'avis de la DNF dans le cadre de l'examen d'un permis d'urbanisme au cas où cette dernière aurait déjà procédé à l'analyse de la situation sur le terrain ?

Je vous pose cette question parce que le problème se pose pour le parc d'Enghien. Nous sommes vraiment confrontés à des difficultés. J'en ai déjà fait part à l'Administration, mais en désespoir de cause, je me tourne vers vous.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt, qui répondra en son nom et au nom de M. le Ministre Lutgen.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, Madame la Député, j'ignorais que ce type de drame se passait en Wallonie et je vous remercie d'avoir attiré mon attention.

Mme Pary-Mille (MR). – Cela démontre combien les législations peuvent être idiotes.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je n'irai pas aussi loin que vous. Disons qu'il y a un certain nombre

de procédures administratives que Courteline n'aurait pas renié.

Quelques précisions sont nécessaires afin de mieux cerner les compétences et responsabilités de chacun. Votre question fait référence à trois législations différentes et complémentaires : la protection du patrimoine, l'environnement et l'urbanisme.

Avant de répondre précisément à votre question, il convient de rappeler trois choses.

1. Le site est-il repris ou non sur la liste du patrimoine exceptionnel ?

Si le site est classé et repris sur la liste du patrimoine exceptionnel – ce qui est le cas du parc d'Enghien –, un certificat de patrimoine s'avère nécessaire ainsi qu'un permis d'urbanisme. Si par contre, le site est classé mais non repris sur la liste du patrimoine exceptionnel, seul un permis d'urbanisme est nécessaire.

2. Les entretiens réguliers et les modifications substantielles.

Les entretiens réguliers (obligation pour le propriétaire d'un bien classé précisé à l'article 211 du CWATUPE) sont effectués en dispense de permis d'urbanisme. Quant aux modifications plus substantielles, comme le réaménagement de l'ensemble d'un site classé, celles-ci nécessitent la délivrance d'un permis d'urbanisme.

3. Délai de rigueur relatif au certificat de patrimoine.

La délivrance d'un certificat de patrimoine n'est soumise actuellement à aucun délai de rigueur contrairement à la délivrance d'un permis d'urbanisme.

J'en viens à présent à vos questions.

Je tiens à vous informer que mes services travaillent en collaboration avec l'Administration sur des modifications relatives à l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 mars 1999 relatif au certificat de patrimoine en vue d'y intégrer des délais de rigueur.

Quant à la consultation des agents de la DNF, dans le cadre de l'instruction de la demande de permis d'urbanisme, il s'agit là d'une disposition liée à la législation sur les arbres et haies remarquables. Je peux comprendre et vous suivre sur le caractère superfétatoire de cette consultation, même si on me dit qu'elle ne modifie pas structurellement la durée de la procédure. Néanmoins, je vais me concerter avec mes Collègues MM. Antoine et Lutgen afin d'examiner votre réflexion.

Enfin, pour votre complète information, le nombre de certificats de patrimoine délivrés dans des sites reconnus exceptionnels s'élève pour l'année 2005 à 27 dont une pour abattage; pour l'année 2006 à 30 dont 4 pour des abattages et enfin pour l'année 2007, nous sommes à 39 demandes dont 8 pour des abattages.

Maintenant que vous m'avez conscientisé sur cette question fondamentale, je vous promets que dès cet après-midi, je vais organiser une réunion de travail pour comprendre ce que l'on peut faire pour vous aider.

Mme Pary-Mille (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. C'est un plaisir d'être enfin entendue dans le cadre de ce dossier complexe. Hormis la plaisanterie, ces arbres menacent de tomber. Ils ont été marqués par la DNF et ensuite, avec la complexité de cette procédure, je finirai par les faire tomber et expliquer qu'il y a eu un Tsunami soudain sur ma commune. En cas d'accident, c'est bien la responsabilité du Bourgmestre qui sera engagée, c'est inévitable.

J'aimerais qu'on arrive enfin à une solution. M. Lutgen a déjà été conscientisé à cette problématique par question écrite, mais j'ai été renvoyée vers vous puisque vous êtes le Ministre du Patrimoine. J'espère obtenir un suivi assez rapidement.

QUESTION ORALE DE Mme LISSENS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LES GESTIONS « CENTRE-VILLE » »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lissens à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « les gestions « Centre-Ville » ».

La parole est à Mme Lissens pour poser sa question.

Mme Lissens (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, la décision du Gouvernement wallon de mener des expériences pilotes en matière de cellules de Gestion du Centre-Ville vient d'avoir 10 ans.

Les Gestions Centre-Ville ont pour mission de contribuer activement à la redynamisation et à la promotion du centre historique des villes où elles sont déployées. Développées sur la base d'un partenariat public-privé, ces structures visent à améliorer le centre-ville en agissant sur les axes principaux qui contribuent à la qualité d'un centre, à savoir le commerce, l'accueil, l'accessibilité, la sécurité, etc.

Les différents acteurs se concertent et travaillent au développement de projets d'intérêt commun et à la mise en place de stratégies profitables à tous les usagers.

Les structures s'organisent autour d'un Gestionnaire Centre-Ville. Celui-ci est entouré d'un ou plusieurs assistants, de stewards urbains ainsi que d'un personnel technique. Les stewards urbains, en général, circulent dans les artères principales du centre par groupe de deux ou trois. Ils veillent à informer et orienter les passants. Ils sont également le relais entre l'asbl et les commerçants.

Les fonctions de gestionnaire, d'assistant administratif et de steward urbain peuvent bénéficier d'aides publiques à l'emploi octroyées par la Région wallonne, et on s'en félicite. On dénombre actuellement environ 250 emplois directs créés pour l'ensemble de la Région wallonne – c'est très positif.

À Liège, la Gestion Centre-Ville a été créée, en juillet 1998, avec comme but premier de lutter contre le dépeuplement du centre historique. Depuis bientôt dix ans, les stewards sillonnent les rues du centre de la Cité ardente, organisent l'accueil lors de certaines festivités – on l'a vu encore ce week-end –, renseignent les passants et assurent la garde des objets trouvés.

L'équipe compte actuellement 13 PTP et 16 Rosetta soit 29 travailleurs. Or, le quota d'emplois autorisés à la Gestion Centre-Ville de Liège est de 36. S'il veut équilibrer son budget, et malgré des frais de fonctionnement drastiquement contrôlés et réduits, le conseil d'administration doit renoncer à engager sept travailleurs.

Vous admettrez avec moi, Monsieur le Ministre, que sept emplois dans une ville qui compte un taux de chômage parmi les plus importants de Wallonie (29,6 % de la population en âge de travailler) et plus de 8.000 bénéficiaires d'une aide du CPAS, cela compte d'autant plus qu'il s'agit d'emplois à faible qualification.

Monsieur le Ministre, et c'est l'objet de ma question, il y a une incohérence au niveau des montants subsidiés pour l'engagement de personnel et des limites de personnel autorisé.

Quelles sont vos intentions pour permettre à la gestion Centre-ville de Liège d'engager la totalité du personnel dont elle peut légalement disposer sans obérer ses finances, puisqu'il ne serait pas indiqué de diminuer le quota d'emplois autorisés ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, Madame la Députée, je voudrais d'abord remercier Mme Lissens du soutien qu'elle apporte au principe de la Gestion Centre-Ville.

Il faut d'abord remarquer que les quotas d'emplois auxquels vous faites allusion ne représentent pas un concept légal ou administratif cohérent.

Certes, la Gestion Centre-Ville de Liège, en juin 2007, comptait 18 PTP et 18 CPE. Certes, les chiffres de 13 PTP et de 16 CPE sont des chiffres justes en décembre 2007.

Toutefois, et j'ai pris des contacts auprès de la Gestion Centre-Ville, la différence entre juin et décembre est due à des départs naturels successifs, en raison même du statut des agents.

Je dois encore vous faire remarquer, pour votre parfaite information, que j'ai dernièrement octroyé trois CPE supplémentaires à la Gestion Centre-Ville de Liège.

Enfin, et c'est sans doute l'élément essentiel à retenir dans le cas de figure qui nous occupe, l'équipe dirigeante de la Gestion Centre-Ville de Liège souhaite réengager rapidement de nouveaux collaborateurs, moins dans une optique de remplissage, mais dans une optique de plus grande professionnalisation qui doit intervenir au moment de l'entrée dans le service mais, surtout, en cours de PTP de manière à améliorer la capacité professionnelle à la sortie de celle-ci.

Je désire vraiment soutenir les associations, surtout de Centre-Ville, qui animent et qui s'occupent, au travers des dispositifs, de personnel infraqualifié.

Comme vous le savez, je déposerai dans les semaines qui viennent un projet de décret, sur la table du Gouvernement, qui aura pour objet de renforcer le cadre existant de la Gestion Centre-Ville tout en lui laissant, ce qui est déjà le cas aujourd'hui, la souplesse d'organisation de son personnel.

Enfin, je vais demander également une analyse de suivi des flux de personnel. Que sont, par exemple, devenues les personnes qui ont pu obtenir un emploi au sein du Centre-Ville ? Autant je veux m'intéresser à la gestion du Centre-Ville et aux services rendus à la population, autant je désire me rendre compte, si ces personnes au travers de leur expérience en Centre-Ville ont pu, *in fine*, trouver un autre emploi lorsqu'elles en sont sorties.

M. le Président. – La parole est à Mme Lissens.

Mme Lissens (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse qui ne répond toutefois pas à ma question. Ainsi, il reste quand même du personnel qui pourrait être engagé et qui ne l'est pas parce qu'il y a des soucis de subsides.

J'espère que cela sera réglé grâce à votre projet de décret car – et là vous ne pouvez que me donner raison – il y a une marge très importante entre la théorie et la pratique. On ne peut pas subsidier x emplois et ne pas pouvoir, avec ces subsides, engager ces x emplois. Il y a donc une incohérence entre les deux.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je voudrais juste mettre en lumière que nous sommes dans un partenariat public-privé où nous constatons que le public met beaucoup de moyens et qu'il y a un peu de réticence. Il faut donc nous mettre autour d'une table pour savoir comment on peut améliorer l'implication du secteur privé dans ces formules-là.

Mon objectif n'est pas de rejeter la balle sur le secteur privé, mais je pense que nous devons développer une réflexion en la matière.

Mme Lissens (MR). – Je suis tout à fait de votre avis et j'espère que ce tour de table aura lieu avant l'examen de votre projet de décret. C'est important.

Les Gestions « Centre-Ville », comme à Liège, sont importantes et ce serait dommage, faute de concertations et de subsides bien adaptés, de devoir y renoncer.

QUESTION ORALE DE Mme PARY-MILLE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE ET À M. MAGNETTE, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LES CONDITIONS D'OCTROI DES TRAVAILLEURS « PROGRAMME DE TRANSITION PROFESSIONNELLE (PTP) » AUX COMMUNES DE MOINS DE 15.000 HABITANTS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'ÉGALITÉ DES CHANCES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pary-Mille à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine et à M. Magnette, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « les conditions d'octroi des travailleurs « programme de transition professionnelle (PTP) » aux communes de moins de 15.000 habitants dans le cadre de la politique d'égalité des chances ».

La parole est à Mme Pary-Mille pour poser sa question.

Mme Pary-Mille (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, dans le cadre de l'Année européenne de l'Égalité des chances, un appel à projets aux communes de moins de 15.000 habitants a été lancé afin de leur donner les moyens de mener une politique d'égalité pour tous et de lutte contre les discriminations.

Les 25 communes sélectionnées recevront chacune un équivalent temps plein PTP pour une durée de trois ans et une subvention de 10.000 euros octroyée sur la base annuelle. Il s'agira, pour les communes, de s'engager à combattre toute forme de discrimination, en particulier concernant l'origine culturelle, l'orientation philosophique ou religieuse, l'orientation sexuelle, la maladie ou le handicap et l'âge, avec une attention toute particulière pour favoriser l'accès à l'emploi.

Les candidatures devaient être soumises à l'Administration pour le 15 novembre et vous annonciez que, dans la quinzaine, les opérateurs seraient avertis des suites apportées à leur candidature.

Combien de candidatures l'Administration a-t-elle reçues, suite à cet appel à projets ? La sélection est-elle terminée ? Les communes ont-elles été averties dans le délai imparti ?

Alors qu'initialement le subventionnement d'un poste PTP par la Région wallonne se montait à 13.000 euros, il m'est revenu que la Région n'accorderait plus aux communes sélectionnées que la moitié du montant prévu par poste PTP, ce qui réduirait *de facto* fortement l'attractivité de ce projet pour les communes de moins de 15.000 habitants. Confirmez-vous cette information ? Pourquoi avoir changé les règles du jeu en cours de partie ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt, qui répondra en son nom et au nom de M. le Ministre Magnette.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, Madame la Députée, le Gouvernement wallon a décidé, dans le cadre de la mesure 2.4 du Plan Marshall, de mobiliser un budget pour 25 postes PTP+ dédicacés à des communes de moins de 15.000 habitants ayant choisi de développer une politique communale en matière d'égalité des chances.

Un appel à candidatures, qui s'est clôturé le 15 novembre dernier, a donc été lancé conjointement par mon Collègue, le Ministre Magnette en charge de l'Égalité des chances, et moi-même.

En effet, il a été convenu d'emblée qu'en complément des postes PTP, que j'octroierais aux communes sélectionnées, mon Collègue, le Ministre Magnette, accorderait à ces dernières une subvention de 10.000 euros pour optimiser la mise en œuvre de leur politique d'égalité des chances.

À la suite de l'appel à projet, 26 communes ont introduit leur candidature. Quinze d'entre elles (Aiseau-Presles, Bernissart, Bertogne, Chapelle-Lez-Herlaimont, Ciney, Comblain-au-Pont, Durbuy, Farciennes, Hotton, Marchin, Ohey, Orp-Jauche, Rochefort, Silly et Vresse-sur-Semois) répondaient totalement aux critères de sélection mentionnés dans l'appel à candidatures, à savoir :

– la pratique du *Gendermainstreaming*;

– la lutte contre au moins une forme de discrimination : genre, orientation philosophique, origine et mode de vie, orientation sexuelle, handicap, âge;

– l'aide à l'emploi et renforcement de l'accès à l'emploi;

– la contribution du projet au développement de l'autonomie et/ou de la sécurité des personnes concernées avec la participation des citoyens;

– la faisabilité du projet sur les plans financiers, techniques, matériels et organisationnels;

– les aspects novateurs du projet;

– la mobilisation de plusieurs services ou plusieurs partenaires autour du projet présenté. Ils travaillent en réseau.

Onze projets ne répondaient pas à ces critères ou souffraient d'un manque d'information ou de clarté. Un complément d'information a été sollicité.

Les demandes complémentaires d'information ont donc reporté l'échéance pour la clôture du traitement des dossiers au 6 décembre 2007.

Le courrier informant les communes qu'elles étaient retenues dans l'appel à candidatures leur a été adressé le 12 décembre dernier.

Le complément d'information apporté par les communes interpellées permettra à trois nouvelles communes (Blégny, Vaux-sur-Sûre et Quévy) d'également bénéficier d'un poste PTP+. En outre, ces trois communes, qui ont été averties de leur « repêchage », se verront octroyer une subvention de 5.900 euros.

Les dossiers de demande de postes PTP viennent d'être transférés de la DGASS, en charge de l'analyse de la pertinence des projets introduits par les communes, à la DGEE qui instruira les demandes de postes PTP à la lumière de l'analyse de la DGASS.

Les décisions d'octroi des postes PTP aux 18 communes concernées devraient donc leur être notifiées avant le 20 janvier 2008.

Le nombre de postes PTP dévolus à cette mesure n'étant pas épuisé, les postes non encore attribués seront octroyés en 2008 dans le cadre de l'Année européenne de l'interculturalité, et ce, selon des modalités encore à définir.

M. le Président. – La parole est à Mme Pary-Mille.

Mme Pary-Mille (MR). – Donc, ce n'est plus 13.000 euros comme prévu initialement ? Vous me parlez de 5.900 euros.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Pour les trois dernières communes, le montant sera de 5.900 euros.

Mme Pary-Mille (MR). – Pourquoi a-t-on réduit le montant pour les autres ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je vais poser la question à M. le Ministre Magnette puisqu'il s'agit de sa partie de réponse et je vous donnerai directement l'information.

QUESTION ORALE DE M. DI ANTONIO À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LES DÉLOCALISATIONS ET LES FERMETURES CHEZ GSK ET LA SITUATION GÉNÉRALE DU SECTEUR PHARMACEUTIQUE EN WALLONIE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Di Antonio à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « les délocalisations et les fermetures chez GSK et la situation générale du secteur pharmaceutique en Wallonie ».

La parole est à M. Di Antonio pour poser sa question.

M. Di Antonio (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, le 2 novembre dernier, un communiqué de presse nous apprenait que la firme Glaxo Smith Kline, via sa division GSK Biologicals, un des principaux producteurs de vaccins et le premier employeur privé en Wallonie, a lancé la construction d'une nouvelle usine à Singapour, pour un investissement total de 300 millions d'euros. Cette usine devrait ouvrir ses portes à l'horizon 2011. Vous avez d'ailleurs vous-même visité ce chantier, y affichant, d'après les médias présents, « une sérénité manifeste à propos de tout ce dossier ».

Nous apprenions aussi par la même occasion, que l'activité prévue dans cette nouvelle unité de production serait la fabrication d'un vaccin qui a été développé dans notre Région, sur les sites de Rixensart et de Wavre. Ces deux sites de recherche et développement sont d'ailleurs en plein développement, les investissements et les engagements de personnel s'y succédant à un rythme soutenu.

Toutefois, en parallèle, le 25 octobre, soit à peine quelques jours avant ce communiqué, une autre division de GSK annonçait par ailleurs son intention de ne pas conserver son usine d'Heppignies où 290 travailleurs produisent des antibiotiques. La direction assure cependant vouloir éviter les licenciements secs et propose soit la cession du site à un éventuel repreneur, soit une fermeture progressive jusqu'en 2009, avec la possibilité de transférer le personnel vers d'autres sites du groupe, ceux de Wavre et Rixensart que je viens d'évoquer, ou encore celui de Saint-Amand-les-Eaux, situé en France mais à la frontière belge.

Début novembre, vous avez déjà indiqué que la fermeture définitive ne devant avoir lieu qu'en 2009, cela nous donnait 24 mois pour trouver une solution, vous engageant à tout faire pour qu'une issue positive se dégage.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Les 290 travailleurs d'Heppignies sont-ils maintenant mieux fixés sur leur sort ? Des repreneurs se sont-ils signalés ? Vous avez rencontré les syndicats le 13 novembre dernier, mais y a-t-il eu des développements constructifs depuis ? Même si « nous avons 24 mois » et qu'à Singapour, vous étiez serein, je note surtout que les syndicats craignent que GSK les mène en bateau et qu'ils sont loin d'être rassurés.

À propos de possibles contacts avec un repreneur ou de la possibilité de reclasser tous les travailleurs sur les autres sites de GSK, le délégué permanent CNE parle même des « faux discours » de la direction, dont les syndicats ne sont pas dupes.

Partagez-vous l'inquiétude et le scepticisme des syndicats dans ce dossier ? Sinon, disposez-vous d'éléments plus encourageants, à même de rassurer quelque peu les 290 employés ?

Ces deux événements – la construction de l'usine à Singapour et la fermeture du site d'Heppignies – ne sont pas nécessairement liés, mais ils posent tout de même une question. En effet, le secteur pharmaceutique est un élément moteur essentiel du développement économique wallon, consacré par un pôle de compétitivité qui lui est dédié. Pourtant, on doit constater malheureusement de telles fermetures, simultanément à la construction par la même entreprise de nouveaux sites ailleurs dans le monde, tant à Singapour qu'en France. Et je pourrais encore rappeler l'épisode de la fermeture du centre de recherches d'Eli Lilly à Mont-Saint-Guibert, annoncée en juin 2006 et pour laquelle un accord social concernant les 330 salariés du site n'est intervenu difficilement qu'en novembre 2006.

Plus que la délocalisation, se pose surtout le problème global des fermetures d'usines ou de centres de recherche performants par de grandes firmes multinationales qui poursuivent une stratégie mondiale, souvent fort indépendante des situations locales. Certes, la République de Singapour a séduit le laboratoire GSK avec un site de 14 hectares conquis sur la mer, avec précisons-le, du sable importé d'Indonésie, mais je rappelle aussi qu'une autre unité de production, dévolue à d'autres produits mais relevant de la même firme, se construit actuellement en France dans le secteur frontalier de Saint-Amand-les-Eaux.

Monsieur le Ministre, que pensez-vous de cette situation ? Avez-vous eu connaissance de ces marchés et, dans l'affirmative, pouvez-vous nous assurer que la Wallonie s'est faite forte d'accueillir de tels investissements ?

D'autres technologies développées ici même sont-elles menacées de la même manière ?

Quelles réponses peut apporter le pôle de compétitivité « BioWin » mis en place par le plan Marshall ?

Comment analysez-vous ces développements – parfois un peu contradictoires – dans un secteur si important pour la Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, la question est évidemment fondamentale; elle met en évidence tout le problème de la compétitivité, de la mondialisation, du rôle de l'État fédéral dans le dossier.

Je voudrais d'abord dire que GSK est un acteur économique important en Région wallonne. Je rappelle que c'est une société implantée dans le Brabant wallon, qui a été rachetée, mais la fondation de la division « vaccins » de GSK est une invention de chez nous. Ce n'est pas un investissement étranger, il s'agit d'un potentiel endogène.

Il faut savoir que les investissements en recherche et développement et en infrastructure du groupe GSK dans le monde sont en constante augmentation depuis 1996 pour atteindre en 2006, un milliard d'euros dont 50 % sont réalisés en Wallonie. Par ailleurs, l'emploi de GSK en Wallonie a progressé de 4.200 en 2004 à 6.100 en fin 2007 et devrait passer à plus de 6.500 dans un an.

Je suis effectivement allé à Singapour et l'investissement que GSK réalise ne doit pas, d'après les informations qui m'ont été données, nuire aux activités du groupe en Wallonie. Mais il est évident – et tout qui se rend en Asie s'en rend compte – que les marchés en croissance sont là-bas et que pour développer les activités là-bas, il convient d'avoir un certain nombre d'usines sur place où la concurrence est féroce et où tous les grands groupes pharmaceutiques du monde sont installés.

L'objectif de cet investissement consiste à se rapprocher des marchés et d'y accéder plus facilement avec normalement, selon la direction, un impact positif pour nous puisque la recherche continuera à être faite, ici, en ayant un volume de produits plus important puisque le marché se situera en Asie.

Le deuxième problème qui est totalement différent puisqu'il s'agit de la fermeture de l'usine de fabrication d'antibiotiques à Heppignies. Je dirais que c'est indépendant de GSK. C'est d'ailleurs une implantation qui est arrivée au travers de la fusion Glaxo d'une part et Smith Kline de l'autre. La cause de la perte de rentabilité de cette implantation vient de l'émergence des génériques sur le marché européen.

La fabrication de génériques dans des pays à faibles coûts et l'importation de ceux-ci sur les marchés occidentaux a une conséquence directe sur la rentabilité d'une entreprise qui a perdu la protection de son brevet.

Aujourd'hui, les discussions se poursuivent conformément aux dispositions prévues par la loi Renault et nous sommes toujours dans la première phase de cette loi. Une nouvelle réunion doit intervenir dans la deuxième quinzaine du mois de janvier 2008 pour continuer à examiner les pistes, même si la situation est douloureuse – et je voudrais ici saluer le sang froid des travailleurs qui continuent à travailler et à produire dans des conditions psychologiques difficiles.

Il y a donc deux grandes hypothèses :

– soit les travailleurs acceptent de travailler – et cela pose un certain nombre de difficultés et je comprends ce que disent les syndicats, même si on ne va pas ouvrir le débat dans le contenu – à Saint-Amand-les-Eaux qui est aussi une entreprise en croissance, soit ils vont travailler sur les sites brabançons de GSK à Wavre ou Rixensart;

– soit – et c'est *a priori* une hypothèse qui devrait être privilégiée pour plusieurs motifs – ils retrouvent un repreneur.

Aujourd'hui, il y a des candidats, mais il est compliqué de dire ce que l'on va y faire. Il faut d'une part, avoir un repreneur qui soit crédible industriellement, mais aussi que toutes les conditions de la reprise puissent se réaliser. Je reste et continuerai à être attentif sur le dossier d'Heppignies.

La constitution d'un pôle de compétitivité dans le domaine de la pharmacie et des biotechnologies est un élément très positif pour ce secteur et pour la Wallonie, car BioWin montre l'attention que, collectivement, nous portons au développement du secteur et de la volonté de mettre en place des conditions, tant en matière de recherche et développement qu'en matière d'investissements pour que ce secteur puisse continuer son développement au cours des prochaines années dans notre Région.

L'évolution du site d'Heppignies de GSK n'est pas accessoire sur le plan microéconomique et on doit regretter l'impact qui affecte les travailleurs de cette unité de production, mais fondamentalement, on constate qu'aujourd'hui, le secteur de la pharmacie est en développement.

Pour terminer, comme je l'ai commencé, cela doit aussi nous interpeller sur les caractéristiques intrinsèques du secteur pharmaceutique en Belgique. Ramené par tête d'habitant, nous avons probablement le secteur le plus important mondialement. Nous devons donc nous interroger sur une certaine politique de développement de concurrence. Ce qui est arrivé à Eli Lilly doit être, non seulement pour le Gouvernement wallon, mais pour le futur Gouvernement fédéral, le signal que nous sommes vulnérables dans un marché extrêmement concurrentiel.

M. le Président. – La parole est à M. Di Antonio.

M. Di Antonio (cdH). – Je remercie le Ministre, notamment pour ses informations sur l'évolution du dossier d'Heppignies.

Pour ce qui concerne le pôle de compétitivité et l'évolution du secteur pharmaceutique, on peut difficilement concevoir, uniquement la recherche et le développement, chez nous, surtout si on y met, à travers les pôles de compétitivité, beaucoup de moyens et qu'ensuite, la fabrication, qui est la conséquence de cette recherche et de ce développement, ne puisse voir, au moins partiellement, le jour chez nous.

QUESTION ORALE DE Mme CASSART-MAILLEUX À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE LA LANGUE BLEUE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « les conséquences économiques de la langue bleue ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, suite à une intervention auprès du Ministre Lutgen, le 18 septembre 2007, celui-ci m'a informé de votre implication dans le dossier de la fièvre catarrhale.

Les exportations de bovins vivants vers le Sud de l'Europe sont actuellement bloquées depuis plus d'un an suite à la maladie de la langue bleue qui sévit dans le secteur agricole. Les conséquences économiques sont de plus en plus importantes et elles conduiront, à terme, à la fermeture d'un certain nombre d'entreprises, si des mesures appropriées ne sont pas prises. Je crois d'ailleurs que vous avez déjà rencontré tout ce qui est secteur « exportation » au sein de votre Cabinet. Je me permets de réintervenir sur le sujet parce que, selon mes sources que je crois bonnes, le dossier n'évolue pas. Il me tient à cœur, en tant que parlementaire, de savoir comment vous pouvez gérer au mieux ce dossier.

Les exportateurs n'étant pas agriculteurs, ils ne peuvent bénéficier des aides prévues dans l'AIDA. J'interrogerai, jeudi, le Ministre Lutgen parce que, même s'il a la compétence pour l'agriculture, je ne vois pas non plus arriver une solution ou une aide quelconque pour ce secteur.

Les exportateurs ne peuvent pas non plus profiter des reports de crédits ou des aides d'investissements ou des aides de la Région au niveau de l'agriculture. Par contre, comme le précisait votre Collègue, le Ministre Lutgen, ils peuvent bénéficier d'aides dans le cadre des aides pour les petites et moyennes entreprises.

Monsieur le Ministre, confirmez-vous l'information selon laquelle vous examinez la façon d'aider ces entreprises, peu nombreuses, mais durement touchées par cette crise, au niveau de votre compétence ? Une solution a-t-elle été trouvée ? Des mesures particulières sont-elles envisagées ? Si oui, lesquelles ? Pouvez-vous nous faire part d'un agenda ?

Il faut se rendre compte, lorsqu'on étudie les différents secteurs qu'une fois le secteur primaire touché par une crise, les autres suivent. Il ne faut pas prendre à la légère cette crise de la fièvre catarrhale et le secteur agricole – tout en amont et en aval qui peut en souffrir me paraît dangereux.

Or, il y a plus d'un an et demi, au mois d'août 2006, cette épidémie s'est fait connaître. Je crois qu'il est important de prendre le problème à bras le corps. Je pense que des données peuvent être facilement accessibles en la matière par le biais du système Sanitel, pour l'agriculture. Mais pour votre secteur, par le biais de chiffre d'affaires et d'autres données, je pense qu'il n'est pas compliqué de faire une photographie et de voir quelles sont les pertes économiques et les problèmes importants que peut subir ce secteur.

J'aurais aimé, Monsieur le Ministre, avoir un agenda en la matière, car il est temps de trouver une solution pour ce secteur en attente.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Nous pourrions poser le débat sur un niveau philosophique : l'agriculture ne devrait-elle pas être un secteur économique, avec ses particularités, mais parmi les autres secteurs économiques ?

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je vous arrête de suite. Car, comme vous le savez, pour la réforme de l'Administration, M. le Ministre Courard met l'agriculture avec l'environnement.

Là, je vous rejoins tout à fait, et cela me ferait bien plaisir que le secteur agricole soit dans le secteur économique, et non dans l'environnement.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je constate, et je n'en suis pas malheureux, que la Fédération wallonne de l'Agriculture évolue plutôt dans mon sens. Il faudra encore évoluer un certain temps … Il n'y a pas de polémique avec mon collègue, mais je pense que le dossier n'est pas encore mûr.

Cette épidémie a un impact qui relève d'une part du Ministre de l'Agriculture pour tout ce qui concerne les remèdes et le traitement de cette épizootie et, d'autre part, touche l'économie puisqu'il y a des entreprises en difficulté.

J'ai organisé une réunion avec la Fédération où il a été mis en avant le fait qu'une dizaine d'entreprises souffrent terriblement des conséquences de cette maladie.

Il est bien évident qu'il y a des mesures structurelles concernant la manière de gérer cette épizootie. Sauf erreur de ma part, la langue bleue n'a pas d'incidence sur la qualité.

J'ai demandé à la SOGEPA, avec la Fédération des entreprises, d'examiner le dossier. Je vous promets de vous préciser très rapidement, dossier par dossier, où on en est dans ce travail d'analyse et comment on peut aider ces entreprises à passer le cap, en tout cas d'ici la fin de l'année ou au tout début du mois de janvier prochain.

Mais, n'oublions pas que, normalement, nous aidons lorsqu'il y a des plans de restructuration, c'est à dire que l'on trouve des solutions. Il faut résoudre le problème de l'épizootie pour arriver à retrouver des marchés, un peu comme on l'a connu dans d'autres secteurs.

Comment peut-on répondre de manière structurelle ? Cela relève du Ministre Lutgen, et je pense qu'il vous répondra de façon tout à fait satisfaisante. Pour ce qui concerne le volet économique, je compte vous adresser directement une information précise sur les dossiers individuels plutôt que de donner des dossiers individuels qui ne ressortent pas de la Commission.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie M. le Ministre. Mon objectif est de faire évoluer le dossier et non pas d'être critique.

Je peux comprendre qu'il faille un certain laps de temps pour analyser et voir ce que l'on peut faire. Il fallait aussi un certain laps de temps pour se rendre compte des problèmes de cette maladie. Je me souviens qu'il y a un an et demi, lorsqu'on a fermé les frontières vers l'Italie, on était loin de se rendre compte de l'impact que pouvait avoir cette maladie.

On se disait : « *Une maladie de plus, mais ils sont de nouveau avant-gardistes; ils ferment les frontières, ce n'est pas si dramatique que cela* ». Mais aujourd'hui quand vous interrogez le secteur agricole – je sais que cela ne relève pas de vos compétences, mais les deux secteurs sont liés – les conséquences de la langue bleue sont excessives. Je ne vois donc les frontières se rouvrir tout de suite, ni de solution à court terme.

Des entreprises telles que celles-là doivent absolument être, d'une manière temporaire, aidées. Sinon, d'un point de vue économique, c'est une catastrophe à long terme.

Par rapport à cette maladie, nous n'avons pas la solution. Aider ce secteur, temporairement, me paraît tout à fait important.

QUESTION ORALE DE Mme CASSART-MAILLEUX À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « L'EFFICACITÉ DU « *JOBPASS* », LA CARTE À PUCE ÉLECTRONIQUE POUR DEMANDEURS D'EMPLOI »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « l'efficacité du « *JobPass* », la carte à puce électronique pour demandeurs d'emploi ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, en juin dernier, le Forem de Mons lançait le projet de carte à puce électronique individuelle. Ce système doit permettre de comptabiliser les démarches de recherches d'emploi par le chômeur et simplifier la gestion administrative personnelle. Simplification administrative, quelle devise ! Il était prévu de dresser un premier bilan trois mois après le démarrage de l'initiative.

Si je ne peux que souligner l'intérêt et l'utilité d'un tel système, je souhaiterais néanmoins m'assurer de son bon fonctionnement.

Pouvez-vous me transmettre les résultats de ce bilan ? En juin, plus de 30.000 cartes avaient été envoyées aux demandeurs d'emploi des 13 communes de Mons-Borinage. Ceux-ci ont-ils été préalablement informés de l'arrivée de cette carte à puce ? Savent-ils s'en servir ? Leur a-t-on expliqué son maniement ? Tous les demandeurs d'emploi étaient-ils concernés par la carte ? Quelle est la perception des chômeurs sur ce *JobPass* ? Les employeurs ont-ils été mis au courant de son existence et de ses objectifs ?

En quelque sorte, j'aurais aimé savoir comment fonctionnait ce plan.

Il s'agit d'un système de traitement de données. Est-ce que le Forem aura le monopole de sa gestion ou sera-t-elle confiée à une société privée ? Quels renseignements seront concrètement contenus sur cette carte ? Des terminaux seront-ils installés ailleurs qu'au Forem ? Des accords de coopération ont-ils été signés ?

Les demandeurs d'emploi seront-ils obligés de cantonner leurs recherches en Région wallonne ? Nous en avons parlé une fois et je vous parlais des offres d'emplois en Flandre. Ce serait important de revenir sur ce dossier.

Vous envisagez d'étendre le dispositif à toute la Région wallonne. Combien d'appareils compte l'équipement ? Qui en disposera ? Quel est l'agenda ? Avez-vous reçu l'avis de la Commission de la protection de la vie privée sur ce *JobPass* ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, Madame la Députée, j'ai répondu pour l'essentiel, lors de notre dernière séance, à la question posée par votre collègue, Mme Tillieux relative au projet « *JobPass* », en ce compris son expérimentation montoise.

Cependant, en ce qui concerne l'évaluation du dispositif, la présentation de ses résultats au Comité de gestion du Forem ayant été reportée, je vous propose d'y revenir dès cette étape franchie – cela devrait intervenir en janvier – cela d'autant que l'enquête menée par Survey & Action inclut les éléments sur lesquels vous vous interrogez, dont, par exemple, la qualité des informations et explications fournies aux demandeurs d'emploi à qui la carte a été délivrée.

Pour être complet, il me paraît utile de souligner, en réponse à l'une de vos interrogations, que cette carte n'est pas destinée à être utilisée chez des employeurs. En effet, la première phase du projet ne prévoit son utilisation qu'au sein du Forem, en ce compris dans les espaces ouverts. Quant aux phases suivantes, il s'agira, après avoir validé le processus auprès de la Commission de protection de la vie privée et obtenu l'accord des opérateurs concernés de l'utiliser plus largement, à savoir auprès des opérateurs du champ de la formation et de l'insertion.

Enfin, si le projet actuel prévoit une limite territoriale à l'utilisation de la carte, soit sur le territoire couvert par le Forem, il est bien évident qu'elle ne doit pas constituer un frein en matière de mobilité interrégionale, voire internationale. Quant aux demandeurs d'emploi ne résidant pas sur le territoire de la Région de langue française, mais s'inscrivant au Forem comme demandeurs d'emploi « libres », une carte leur sera bien entendu attribuée.

En outre, si au final, l'expérience *JobPass* s'avère concluante, étant donné les collaborations nouées par les différents SPE que compte notre pays, notamment à travers Synerjob, pourquoi ne pas imaginer qu'à terme, le Forem soit suivi dans cette voie ?

Enfin, en termes de production matérielle de la carte, il est clair que le Forem respecte les conditions des marchés publics de manière à pouvoir l'acquérir et la fabriquer.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie M. le Ministre pour le caractère complet de sa réponse. Je suivrai ce dossier et y reviendrai lors du premier trimestre de l'année prochaine.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « VW FOREST ET LE FONDS EUROPÉEN D'AJUSTEMENT À LA MONDIALISATION »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « VW Forest et le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Ministre, chers Collègues, il y a un an, la menace de fermeture de l'usine VW à Forest avait entraîné beaucoup de craintes quant au sort des travailleurs et des sous-traitants, et cela dans les trois Régions du pays. Nous gardons en mémoire les débats qui ont animé notre Parlement à l'époque.

Le sujet a récemment été abordé à la Chambre des représentants. Il semble que l'intervention du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation n'ait pas encore été demandée. Pour la moitié des travailleurs de VW et des sous-traitants qui n'ont toujours pas retrouvé un emploi, il est difficile de comprendre qu'on ne demande pas l'intervention de ce Fonds. Il convient dès lors de se demander pourquoi la Belgique n'a pas encore suscité une telle intervention auprès de la Commission européenne, un an après le changement de nom de

l'usine VW en Audi, afin de permettre aux travailleurs d'en bénéficier.

Interrogé sur cette question, le Ministre fédéral Vanvelthoven a répondu que son Collègue Verwilgen a été chargé de réaliser un dossier sur le lien entre la mondialisation et les restructurations dans le secteur de l'automobile, plus particulièrement chez VW. La démonstration de ce lien est la clé d'accès au Fonds d'ajustement qui peut alors soutenir les actions éligibles. Ce dossier aurait été réalisé et transmis aux différentes Régions compétentes pour les mesures de soutien au personnel licencié. Or, je cite toujours le Ministre Vanvelthoven, il apparaîtrait qu'à ce jour, aucune des trois Régions n'a encore introduit un dossier.

Monsieur le Ministre, disposez-vous d'informations confirmant les propos des Ministres fédéraux au sujet de ce dossier ? Quel est le rôle précis de la Région et quels leviers a-t-on actionnés pour aider ces travailleurs ? Pouvez-vous, à l'heure actuelle, nous dresser un bilan des résultats de ces actions, par exemple en ce qui concerne les reconversions, etc. ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, le Fonds d'ajustement à la mondialisation peut en effet accorder une aide financière lorsque plus de mille travailleurs d'une entreprise ou d'un secteur régional sont licenciés en raison de modifications majeures de la structure du commerce mondial, entraînant une augmentation substantielle des importations dans l'Union ou une diminution rapide des parts de marché dans l'Union.

Ce Fonds a été créé par le Parlement européen et par le Conseil européen, à la fin de 2006, pour apporter une aide aux personnes ayant perdu leur emploi à cause de la mondialisation.

Dans le cadre du dossier de VW Forest et, conformément à l'Accord de coopération du 24 février 2005 conclu entre les Régions et les Communautés concernant la mobilité interrégionale des chercheurs d'emploi, une cellule de crise a été créée dès l'annonce de la restructuration.

Cette cellule de crise, composée des Ministres régionaux de l'Emploi et de la Formation professionnelle ainsi que du Ministre fédéral de l'Emploi, a travaillé notamment avec les partenaires sociaux de l'entreprise dans le but de les informer et de les aider concernant les démarches légales à accomplir dans le cadre d'une restructuration de cette importance.

La possibilité d'introduire une demande à la Commission européenne, afin de pouvoir bénéficier du Fonds d'ajustement, a été envisagée au sein de cette cellule de crise. Ainsi, le Ministre Verwilgen a en effet été sollicité par le Ministre fédéral de l'Emploi afin de réaliser un dossier sur le lien entre la mondialisation et les restructurations dans le secteur de l'automobile. En parallèle, la cellule s'est attachée aux modalités de sollicitation du Fonds.

Or, des informations contradictoires quant à l'interprétation du règlement européen ont été communiquées à la cellule. Ainsi, selon certaines sources fédérales, le dossier devait être introduit au plus tard 7 mois après le 1.000ème licenciement, c'est-à-dire, le 13 décembre 2007.

Selon la représentante de la Belgique auprès de la Commission européenne en charge de ce dossier, pour que le dossier soit pris en compte, il fallait que ces 1.000 licenciements aient lieu sur une durée de 4 mois, et la date à prendre en compte était celle du millième licenciement. À partir de cette date, la demande devait être introduite dans un délai de dix semaines et les budgets obtenus, dépensés dans l'année.

Sur cette base, le dernier délai pour introduire un dossier était donc la fin du mois de juillet 2007. *In fine*, il s'est avéré que cette deuxième interprétation était la bonne. Lorsque l'examen du lien entre la mondialisation et la restructuration a été communiquée à la cellule de crise, la date ultime d'introduction du dossier était dépassée.

Pour ce qui concerne la Région wallonne, nous n'avons évidemment pas attendu l'intervention du Fonds pour mettre en place les mesures d'accompagnement des travailleurs licenciés. Comme pour chaque dossier de licenciement collectif, le dispositif des cellules de reconversion assimilé à celui du Pacte pour l'Emploi ou Pacte des Générations, a été initié dès après le premier licenciement.

À ce jour, les six cellules de reconversion VW affichent les résultats suivants : sur les 1.308 travailleurs wallons licenciés, 1.184 sont inscrits au Forem, les autres ayant déjà retrouvé un emploi. 781 de ces 1.184 travailleurs ont déjà retrouvé un emploi depuis leur entrée en cellule de reconversion et 258 sont en formation professionnelle. Certes, il reste du travail à réaliser, mais je considère que les premiers résultats sont plus qu'encourageants. Je signale, enfin, que le financement de la reconversion des travailleurs est assuré d'une part via une intervention financière de VW et d'autre part, via des fonds publics, en l'occurrence, et selon une proportion 50/50, par le budget du Forem et par des soldes FSE issus du non-consommé de l'ancienne programmation, ce qui montre que des Fonds européens ont pu être recyclés pour aider les travailleurs à retrouver un emploi.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je remercie M. le Ministre pour cette réponse plus complète que celle du Ministre fédéral sur ce sujet qui, selon moi, a passé de nombreux éléments sous silence. Il aurait effectivement dû le dire à l'Assemblée afin de donner une information complète.

Je pense que les résultats dont vous nous informez aujourd'hui sont effectivement encourageants et je vous remercie d'avoir pu apporter quelques informations

supplémentaires, notamment des précisions nécessaires dans ce dossier.

M. le Président. – Je vous informe que la question orale de M. Wesphael à M. le Ministre Marcourt, sur « le rôle de la « Crédit Suisse First Boston » » a été transformée en question écrite.

QUESTION ORALE DE M. GROMMES À M. TARABELLA, MINISTRE DE LA FORMATION, SUR « LA MISE EN ŒUVRE DU « PLAN LANGUES » DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTIONS PRIORITAIRES POUR L'AVENIR WALLON »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Grommes à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur « la mise en œuvre du « Plan Langues » dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon ».

La parole est à M. Grommes pour poser sa question.

M. Grommes (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, le Gouvernement a adopté, en date du 14 novembre dernier, une note que vous lui avez présentée et tendant notamment à clarifier les conditions d'octroi des bourses pour les stages d'immersion linguistique. Cette note rappelle également les dispositions prises antérieurement par le Gouvernement le 18 janvier et le 13 septembre 2007.

À ce niveau, il y a des conditions d'octroi d'une bourse pour séjour en immersion d'un an aux jeunes sortant avec succès du secondaire ou d'une formation IFAPME. Un élément m'étonne, cependant : les élèves résidant en Communauté germanophone doivent, pour bénéficier de la bourse, avoir obtenu leur diplôme dans un établissement de la Communauté française. Les résidents de la Communauté germanophone, qui sont aussi des habitants de la Région wallonne, en sont donc exclus s'ils ont été scolarisés à Eupen ou à Saint-Vith. Pouvez-vous me dire ce qui justifie cette disposition d'autant plus étonnante que les enseignants de la Communauté germanophone bénéficient, eux, des bourses destinées au perfectionnement des enseignants en langues.

Quelle est votre réaction face à cette situation ? Y a-t-il éventuellement moyen d'apporter des solutions à cette question ?

Par ailleurs, j'aimerais que vous nous précisiez également si la situation financière de l'élève qui peut, le cas échéant, bénéficier d'un taux préférentiel pour la bourse qui lui est octroyée, s'apprécie par le seul fait qu'il soit ou non boursier ou si d'autres paramètres sont pris en considération.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Tarabella.

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – Monsieur le Président, je remercie l'honorable membre pour sa question.

Afin de faciliter l'entrée sur le marché du travail et d'augmenter la qualité de la formation initiale en langue des jeunes, le Gouvernement wallon a décidé, dans le cadre du plan Marshall, de développer un « Plan langues » au sein duquel des bourses d'immersion linguistique sont proposées aux jeunes élèves, diplômés de l'enseignement secondaire.

Cette mesure, organisée en collaboration avec la Communauté française, s'inscrit également dans le plan stratégique transversal n° 2, communément appelé le PST2, et permet, depuis 2006, aux élèves domiciliés sur le territoire couvert par la Communauté française, de bénéficier de bourses d'immersion d'une année.

Je me permets, par ailleurs, de faire une petite parenthèse et de rappeler que, depuis le début de l'année 2007, le Gouvernement wallon a souhaité que cette mesure puisse prioritairement bénéficier à l'apprentissage de l'une des langues nationales. Pour les Francophones, il s'agit du néerlandais et de l'allemand.

Donc, comme je le rappelais il y a quelques secondes, cette mesure est issue d'un partenariat entre la Région wallonne et la Communauté française. La mesure du « Plan langues » s'adressant à un public scolaire et au vu de ce partenariat, c'est donc tout naturellement que le Gouvernement wallon a décidé que le public bénéficiaire devait résider sur le territoire couvert par la Communauté française.

Néanmoins, afin de ne pas désavantager certains jeunes, domiciliés en Communauté germanophone ou dans l'une des communes à facilité de la périphérie bruxelloise ou encore aux Fourons, qui ont fait le choix de poursuivre leur scolarité en Communauté française et qui côtoient, chaque jour, des condisciples qui s'inscrivent à un stage d'immersion pour l'année suivante, j'ai proposé au Gouvernement wallon de permettre à ces jeunes de pouvoir, eux aussi, bénéficier d'une bourse d'immersion.

C'est un pari sur l'avenir. Mais je reste convaincu que cela deviendra une plus-value pour la Région wallonne, lorsque ces jeunes, francophones et « francophiles », viendront avec ce bagage linguistique se positionner sur le marché de l'emploi et contribueront ainsi à accroître la compétitivité de la Région wallonne, comme nous le voulons tous en soutenant le plan Marshall.

Pourquoi ces jeunes issus de la Communauté germanophone doivent-ils absolument être diplômés de l'enseignement de la Communauté française ? Je dirais simplement qu'il y a un moment où il faut poser des limites. Le Gouvernement wallon aurait également pu accepter les jeunes domiciliés au Grand-Duché du Luxembourg, en France ou même en Flandre, qui poursuivent leur scolarité en Communauté française. Mais l'accord a été conclu avec la Communauté française et la Région wallonne n'est pas compétente en termes de formation en

Communauté germanophone. Il m'a donc semblé que les exceptions accordées devaient être limitées.

Quant à la possibilité d'offrir aux enseignants exerçant en Communauté germanophone une bourse d'immersion d'une semaine, cette disposition vient d'un accord entre la Région wallonne et la Communauté germanophone, qui limitait précédemment à quelques bourses par an ce partenariat.

Enfin, le taux, à partir duquel est calculé le montant octroyé pour l'immersion linguistique, est fonction du revenu du chef de famille, selon les mêmes dispositions, dans le cadre d'octroi de bourses, universitaires par exemple.

M. le Président. – La parole est à M. Grommes.

M. Grommes (cdH). – Je remercie M. le Ministre pour cette réponse. Je suis heureux de constater que les ressortissants de la Communauté germanophone pourront, eux aussi, bénéficier de cette bourse. Je suis satisfait de cette réponse.

Par ailleurs, je tiens à féliciter le Gouvernement pour le lancement de ce « Plan langues », qui représente un élément d'avenir non seulement dans les Régions frontalières mais aussi dans celles du Centre. L'apprentissage d'une autre langue – surtout la langue du voisin – est vraiment un atout qui permet de trouver un emploi. Je souhaite une bonne continuation à ces formations.

QUESTION ORALE DE M. BRACAVAL À M. TARABELLA, MINISTRE DE LA FORMATION, SUR « LES CHARGÉS DE MISSION ET LES EXPERTS DU FOREM »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bracaval à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur « les chargés de mission et les experts du Forem ».

La parole est à M. Bracaval pour poser sa question.

M. Bracaval (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, pour mener à bien son action, le Forem fait appel à des chargés de mission et à des experts.

Quel en est le nombre ? Quel est leur domaine de compétence ? Quel est leur domaine d'expertise ? Quel est leur mode de recrutement ? Quel est leur statut ? Quel est leur type de contrat ? Quel est leur barème de rémunération ? De quels avantages bénéficient-ils par ailleurs ? Quel coût représentent ces chargés de mission et ces experts dans le cadre du budget alloué au Forem ?

Pour chacune des fonctions, quel est le niveau de formation requis ? Dans les faits, quel est le niveau de formation moyen ?

M. le Président. – La parole est M. le Ministre Tarabella.

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – Je remercie l'honorable membre pour sa question.

Votre question, Monsieur Bracaval, est relativement précise et concerne le Forem qui est un pararégional de type B, c'est-à-dire que son autonomie de gestion est relativement large.

Pour répondre à votre question, j'ai donc interrogé le Forem qui prépare, à mon attention, le cadastre des experts et chargés de mission. Ce travail, vous le comprendrez aisément, demande un délai nécessaire à la collecte des informations.

Je ne pourrai malheureusement répondre à votre question que lors de la prochaine séance du Parlement wallon où je ne désespère pas d'obtenir les chiffres précis pour répondre, de manière complète et à toutes ces sous-questions.

M. Bracaval (MR). – C'est avec plaisir que je vous accorde ce délai, pour que vos services puissent avoir le temps de collecter l'ensemble des données demandées. Nous aurons alors l'occasion d'en rediscuter ultérieurement.

QUESTION ORALE DE M. BRACAVAL À M. TARABELLA, MINISTRE DE LA FORMATION SUR « LES STATISTIQUES DE FORMATION DU FOREM »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bracaval à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur « les statistiques de formation du Forem ».

La parole est à M. Bracaval pour poser sa question.

M. Bracaval (MR). – Monsieur le Ministre, il semble que le volume d'heures de formation à atteindre par le Forem soit atteint.

Par contre, ce n'est pas le cas, dans les faits, du nombre de demandeurs d'emploi à avoir suivi ces formations.

Il semblerait que le Forem recourt à des artifices : formation courte d'une semaine, entrée des personnes en formation le 21 décembre 2007 pour les compter sur deux ans, à la fois 2007 et 2008 ou encore mise en disponibilité d'un stagiaire pour permettre d'en rencontrer un autre.

Bref, ces éléments qui m'ont été transmis ne sont pas vraiment le reflet de la réalité. Ces personnes à qui l'on demande d'accueillir des gens et en même temps d'interrompre la formation en cours, m'ont fait part de leurs problèmes et je me fais, ici, l'écho de leurs inquiétudes.

Confirmez-vous ces informations ?

D'une manière générale, approuvez-vous ces pratiques ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Tarabella.

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – En réponse à l'honorable membre, je dirais tout d'abord que je n'accepte aucun artifice quelles que soient les circonstances.

En 2007, comme en 2006, le Forem a mis l'accent sur l'organisation de modules de formations courtes, mais dans le seul but de favoriser de l'employabilité.

Le but est bien d'apporter à des personnes proches de l'emploi, des qualifications qui leur manquent pour justement accéder à l'emploi. Le Forem a choisi de stimuler notamment l'entrée en formation de courte durée suite à trois constats :

– le faible taux de réponses aux convocations (seulement 35 % des gens répondent et pour entrer en formation, 18 %);

– le taux d'absentéisme;

– le taux élevé d'abandon des stagiaires en formation ainsi que le taux élevé d'insertion suite à une formation de courte durée.

Cependant, je ne mésestime pas pour autant les formations de longue durée qui ont tout leur intérêt. Je suis moi-même allé à Tournai, dans votre Région, vendredi dernier et j'ai pu constater que la formation de six mois en soudure, pour autant bien sûr qu'elle soit suivie – donne la quasi-certitude ou la certitude de trouver un travail, parfois même avant la fin de la formation. Réduire la durée des formations et accélérer l'entrée en formation ne sont donc pas des artifices statistiques, mais relève au contraire d'une stratégie mûrement réfléchie.

En ce qui concerne les entrées en formation au 21 décembre 2007, les personnes concernées ne font que signer leur contrat de formation à cette date, mais ne commenceront les sessions que début janvier 2008. Comme le reporting du Forem est basé sur le relevé des prestations de formation réalisées, ces personnes ne seront comptabilisées qu'en 2008, à la date du démarrage effectif de chacune de leur formation. Cela ne pose donc aucun problème et ne fausse en rien le relevé statistique. Ils ne peuvent évidemment être comptabilisés deux fois.

La Direction générale du Forem m'assure qu'elle ne cautionne en aucun cas des pratiques qui viseraient à falsifier les chiffres de production, les chiffres de statistique de ceux qui suivent des formations et qu'elle sanctionnerait toute personne qui chercherait des artifices plutôt que des solutions constructives dans l'esprit du plan Marshall.

Au-delà de cela, Monsieur Bracaval, quand je vois la précision, comme à l'accoutumée, de votre question, je ne peux m'empêcher, ici, et maintenant, de pousser un véritable « coup de gueule ». Il est inadmissible que le Forem ne m'ait pas transmis les chiffres demandés.

Vos questions sont précises et fondées. En tant que décideurs politiques, que nous soyons mandataires, députés ou Ministres de la majorité, ou de l'opposition, nous avons des comptes à rendre sur l'utilisation des deniers publics dans la plus grande transparence. Je ne peux que m'offusquer de la non-réponse du Forem.

Quand j'ai lu le projet de réponse qui m'était destiné, je me suis dit : « Voilà une partie de l'explication », mais tout n'y est pas, et l'essentiel n'y est pas. Nous avons donc contacté le Forem. Il semblerait qu'il y aurait une fin de non-recevoir pour transmettre les chiffres. Je trouve cela inacceptable et dès mon retour au cabinet, j'adresserai un fax, peut-être doublé d'un envoi recommandé, au Forem car je veux ces chiffres, tout comme vous.

Je sais que je n'ai pas répondu à votre question, mais j'espère en tout cas avoir répondu à vos attentes. Nous n'avons pas eu ces chiffres, aujourd'hui, mais je les aurai pour la prochaine fois. Autant, c'est difficile de vous répondre à la première question de manière précise en ce qui concerne les experts, autant, ici, dans la fonction moderne de nos institutions, nous aurions dû obtenir ces chiffres avec facilité. J'espère compter sur votre compréhension.

M. le Président. – La parole est à M. Bracaval.

M. Bracaval (MR). – Monsieur le Ministre, vous pouvez compter non seulement sur ma compréhension, mais aussi sur mon approbation. Tout le monde est en droit de savoir exactement ce qui se passe au Forem.

Par rapport à votre réponse, j'ai quelques inquiétudes par rapport au constat indiquant la perte de stagiaires tout au long du parcours de formation. Lorsqu'une information débute, on a 100 personnes, ensuite à la session suivante, on n'en a plus que 50, pour finalement arriver avec 10 personnes. Ce qui m'inquiète toujours, c'est le devenir des 90 personnes que l'on perd en cours de route. Mais on a déjà la réponse dans votre intervention.

Quoi qu'il en soit, je vous réinterrogerai plus en profondeur sur cette question lorsque nous disposerons de l'ensemble des données.

Je vous remercie en tout cas pour votre démarche décidée par rapport à l'obtention des données que tout le monde, ici, a le droit de connaître.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. TARABELLA, MINISTRE DE LA FORMATION, SUR « PISA ET LE PLAN MARSHALL »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur « PISA et le plan Marshall ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, en Région wallonne, à part un paysage magnifique, une eau de qualité, une posi-

tion géographique et quelques autres avantages, nous ne disposons pas de matières premières, si ce n'est la « matière grise » ou, en d'autres termes, le savoir-faire de nos citoyens. Je parle des citoyens qui sont actuellement en âge de travailler, mais je parle encore plus de ceux qui le seront demain et, plus concrètement, des jeunes de 15 ans qui ont été testés dans l'étude PISA.

Après les tests concernant la lecture et les mathématiques, ce sont, cette fois-ci les sciences naturelles qui ont été testées. Si la presse fait écho d'un résultat mitigé, elle se base sur la moyenne des résultats. En ce qui me concerne, je me baserai sur deux critères statistiques : la moyenne, d'une part, et la répartition des résultats sur une échelle variant depuis le plus faible jusqu'au plus fort, d'autre part.

Les constats sont interpellants. D'une part, nous disposons d'une réserve humaine plus réduite en ce qui concerne le savoir-faire scientifique. D'autre part, nous assistons à une part relativement importante de jeunes qui, vu leur parcours scolaire et leur savoir-faire tant en langues qu'en math et en sciences, nous poseront de véritables casse-tête. S'il est vrai qu'une partie du résultat s'explique par l'augmentation de jeunes immigrés, il n'est pas moins vrai que ceux-ci arriveront, dans quelques années, à l'âge de travailler tout comme les autochtones.

Je ne suis pas sans savoir qu'il s'agit essentiellement d'une compétence communautaire puisqu'on parle de jeunes qui n'ont pas encore atteint la fin de l'âge de la scolarité obligatoire.

Mais cela n'empêche pas que nous devons nous préoccuper d'un avenir qui nous attend sur le plan du marché du travail et qui sera responsable du fait que la Wallonie ne figurera pas parmi les Régions les plus attractives au sein de l'OCDE.

La Région wallonne aide les Communautés française et germanophone dans un ensemble de domaines. À titre d'exemple, je me contenterai de citer les efforts en matière des technologies d'information et de communication.

Mais il me semble que la Région wallonne pourrait aller de l'avant. Elle aura besoin, à l'avenir, d'ingénieurs, d'architectes ou d'autres profils académiques de très haute gamme si elle veut économiquement être gagnante dans un contexte de globalisation mondiale et de hautes technologies. Pour que notre économie devienne plus innovante et plus performante, nous avons besoin du savoir-faire de ceux qui arriveront demain sur le marché du travail.

Je pense donc que c'est dans l'intérêt de la Région même d'aider davantage les Communautés, de rechercher la coopération avec les Communautés, en investissant, par exemple, dans un meilleur équipement des écoles visant à susciter l'intérêt des jeunes pour les sciences naturelles et d'augmenter progressivement leur savoir-faire en la matière. C'est, à mes yeux, un investissement tout aussi important que l'achat d'ordinateurs. Je pense qu'il faut commencer très tôt, à savoir dès la primaire.

Quand je parle d'équipement, je ne pense pas à diluer les efforts. Je pense plutôt que la Région pourrait créer, dans chaque bassin scolaire, un centre où les jeunes peuvent passer une à deux semaines pendant leur année scolaire et où ils peuvent expérimenter, détecter, observer et finalement s'enthousiasmer pour les sciences naturelles. C'est une méthode qui existe ailleurs et qui donne des résultats encourageants. Pourquoi pas en Wallonie ?

Monsieur le Ministre, qu'en pensez-vous ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Tarabella.

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – Je remercie l'honorable membre pour sa question. Vous n'êtes pas sans savoir que l'amélioration de la qualité de la formation et de l'enseignement qualifiant est l'une des priorités du plan Marshall. C'est pourquoi, des accords de coopération – veillant à l'articulation entre les outils mis en place par les Gouvernements régionaux et communautaires – ont été conclus au cours de cette législature.

Dans ce cadre, je m'attarderai plus particulièrement sur deux actions mises en place, à savoir l'accès aux centres de compétences pour les élèves et les enseignants et la création de Centres de technologies avancées (CTA).

Vingt-quatre centres de compétences sont actuellement labellisés en Région wallonne, dans des domaines aussi divers que la construction, l'informatique, mais aussi la chimie, la pharmacie ou encore l'environnement. Les Centres de compétences doivent veiller, dans le cadre de leur labellisation, à organiser une gamme d'activités suffisamment large pour répondre aux besoins et attentes des différentes catégories d'utilisateurs. Bien entendu, les clients majoritaires de ces centres sont les demandeurs d'emploi et les travailleurs. Comme je le rappellerai par la suite, les activités sont également organisées à destination des élèves et des professeurs de l'enseignement qualifiant et des élèves et des professeurs de l'enseignement primaire.

Les élèves et enseignants du 3ème degré du qualifiant constituent le public principalement visé par l'accord de coopération conclu dans ce cadre. L'organisation d'actions de sensibilisation et d'information portant sur la perception individuelle et sociale des métiers, des professions et des études à destination des élèves et des enseignants de l'enseignement qualifiant du 1er et du 2ème degré sont également prévues dans cet accord.

Complémentairement à ces centres de compétences, la Communauté française prévoit, d'ici 2013, la création d'une vingtaine de Centres de technologies avancées qui viendront compléter et renforcer, tant sectoriellement que géographiquement, l'offre de formation des centres de compétence. Le CTA accueillera sans discrimination les élèves et les enseignants des établissements d'enseignement qualifiant, d'enseignement de promotion sociale et d'enseignement supérieur non universitaire sur la base de conventions bilatérales entre, d'une part, le Pouvoir organisateur de l'établissement d'enseignement qualifiant au sein duquel se situe le CTA, et d'autre

part, les Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement qualifiant, de promotion sociale et, du supérieur non universitaire. Dès leur 1ère année du secondaire, les élèves pourront donc bénéficier d'équipements de pointe dans différents métiers.

À côté de ces actions développées dans le cadre du plan Marshall, permettez-moi de vous rappeler que le Gouvernement wallon soutient une série de projets visant à promouvoir les métiers techniques et scientifiques, notamment en collaboration avec les centres de compétences.

Le projet Technikid's en est une belle illustration. L'objectif de cette action est de sensibiliser les enfants aux métiers techniques et scientifiques et à leurs débouchés. Cette opération est organisée depuis plusieurs années par le Centre de compétence Technifutur, et a été étendue, début 2007, au Centre de compétence Technofutur Industrie.

L'action s'adresse à des enfants de 5ème ou 6ème année primaire, à qui il est proposé de venir passer une journée « découverte » dans le centre de compétence. La journée est organisée autour de deux activités principales : un jeu d'observation suivi d'une visite guidée dans les ateliers du Centre de compétence et un atelier pratique.

Les deux centres que je viens de citer ont axé l'atelier pratique sur la robotique. Les enfants programment, sur ordinateur et à l'aide d'un logiciel très simple adapté à leur âge, les différents mouvements d'un robot Lego. Ils découvrent ainsi les différentes parties du robot : les capteurs, les pièces mécaniques, hydrauliques et font le lien avec différentes choses de leur quotidien.

Il est prévu d'étendre et d'adapter l'action Technikid's, en 2008, aux secteurs d'activité suivants : le bois – avec le Centre de compétence Wallonie Bois –, l'automobile – avec Autoform – et la construction – avec le Centre de compétence Construform. Une généralisation de cette action dans l'ensemble des centres de compétence sera analysée pour 2009.

Je sais également que la Communauté germanophone a récemment pris des contacts avec le Centre de compétence Technifutur afin de s'inspirer du projet. Je ne peux que saluer cette initiative.

Enfin, au même titre qu'un manuel scolaire, l'ordinateur est un outil efficace au service de la pédagogie. La mise en œuvre du projet « Cyberclass », destiné notamment aux élèves des 5ème et 6ème primaire, permettra aux jeunes d'être sensibilisés et formés aux différentes matières, en ce compris les sciences naturelles, par le biais de pédagogies attrayantes et innovantes.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je remercie M. le Ministre pour cette réponse à travers laquelle il témoigne de sa compréhension de l'étude PISA. Il a également veillé à mettre en œuvre toute une série de programmes concrets permettant d'améliorer les compétences des jeunes. Si on a eu l'impression que je critique l'équipement des écoles, avec du matériel informatique, avec les technologies d'information et de communication, je tiens à vous signaler que je suis absolument favorable à cette mesure. D'autre part, je pense qu'il est également nécessaire d'avancer sur les compétences scientifiques étant donné que nous aurons à l'avenir besoin d'ingénieurs, d'architectes et d'autres formations académiques pour faire avancer l'économie wallonne.

Vous m'annoncez également une bonne nouvelle selon laquelle la Communauté germanophone s'intéresse également à la coopération avec la Région wallonne sur cette matière.

Pourriez-vous m'indiquer si les programmes et les actions mis en œuvre par la Région, se réalisent dans le cadre des compétences transférées de la Communauté française vers la Région wallonne ou dans un cadre de coopération entre la Communauté française et la Région wallonne ? Cela est important pour savoir s'il serait possible de développer ce type d'activités en Communauté germanophone.

QUESTION ORALE DE M. GROMMES À M. TARABELLA, MINISTRE DE LA FORMATION, SUR « LA FORMATION DES JEUNES AGRICULTEURS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Grommes à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur « la formation des jeunes agriculteurs ».

La parole est à M. Grommes pour poser sa question.

M. Grommes (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, dans le cadre de la réforme des aides à l'agriculture (AIDA), il est prévu que les jeunes agriculteurs désireux de se lancer dans la reprise d'une exploitation doivent effectuer des stages de formation.

Dès le 1er juillet 2008, ces stages de formation seront un préalable à l'obtention de ces aides.

La réalisation de ces stages nécessite l'adoption d'un décret spécifique à la formation des jeunes agriculteurs. Ce projet était déjà en préparation avant même votre arrivée au Département de la Formation.

Pouvez-vous m'indiquer où vous en êtes dans la préparation de ce texte ?

Quelles sont les grandes lignes de ce décret quant à la formation des maîtres de stage et aux conditions d'internat des stagiaires ? Avez-vous prévu la possibilité de faire ces stages à l'étranger ou dans les Régions voisines comme la Flandre ?

Enfin, pouvez-vous, Monsieur le Ministre, nous indiquer quel est le calendrier prévu pour l'adoption de ce décret ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Tarabella.

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – Je remercie l'honorable membre pour sa question.

Votre question appelle une réponse en cinq parties, Monsieur Grommes.

Le processus de révision de l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 février 2002, portant exécution du décret du 12 juillet 2001 relatif à la formation professionnelle dans l'agriculture, est en cours.

La Commission consultative de la formation professionnelle dans l'agriculture termine l'examen des modifications à apporter à l'arrêté du Gouvernement wallon.

Pour rappel, cette Commission, où se retrouvent les représentants des associations professionnelles agricoles, a notamment pour mission de :

– promouvoir l'ensemble de la formation professionnelle en agriculture en formulant un avis sur tout projet ou proposition de décret du Conseil régional wallon et sur tout projet d'arrêté du Gouvernement wallon concernant la formation professionnelle dans l'agriculture;

– d'élaborer pour le Gouvernement des lignes prospectives en matière de formation pour les agriculteurs.

Lors de la réunion du 18 décembre 2007, c'est-à-dire aujourd'hui, ladite Commission devrait – ou a dû – arrêter définitivement son avis, qui sera transmis pour suite voulue à mon Cabinet. L'étape de consultation des acteurs devrait donc se clôturer dans les meilleurs délais sur une proposition recueillant l'accord unanime des acteurs concernés.

Concernant la formation des maîtres de stage, elle relèverait de la compétence des centres de formation et ne serait pas formellement organisée par le texte en cours de révision. Néanmoins, ce texte prévoit une procédure d'agréation sur la base de conditions strictes attestant des compétences du maître de stage. « Lorsque le stage se déroule dans une exploitation agricole, le responsable de celle-ci, qui a la qualité de maître de stage agréé par le Ministre, doit respecter les conditions suivantes :

– être installé depuis plus de quatre ans comme exploitant agricole à titre tel que défini à l'article 1er, 6o de l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 mai 2007 concernant les aides à l'agriculture;

– travailler dans une exploitation agricole qui offre des conditions d'accueil, de travail, d'hygiène et de sécurité satisfaisantes;

– posséder les aptitudes à transmettre les techniques du métier et les principes d'une gestion d'exploitation;

– ne pas accepter plusieurs stagiaires simultanément.

Lorsque le stage se déroule dans une entreprise ou un organisme en relation avec le secteur agricole, le maître de stage, agréé par le Ministre, doit respecter les conditions suivantes :

– occuper, dans l'entreprise ou l'organisme en relation avec le secteur agricole, des fonctions qui lui permettent de correspondre aux objectifs de stage;

– travailler dans une entreprise qui offre des conditions d'accueil, de travail, d'hygiène et de sécurité satisfaisantes;

– posséder les aptitudes à transmettre les techniques du métier;

– ne pas accepter plusieurs stagiaires simultanément, sauf dérogation du Ministre, sur avis de la Commission ».

En cas de non-respect des conditions ci-avant énoncées, le projet de texte stipule que « le Ministre, en cas de non-respect de l'une ou plusieurs de ces conditions, peut retirer l'agrément après enquête du fonctionnaire compétent et de l'Administration ».

Étant donné l'importance pour le secteur d'offrir des stages de qualité et dans le cadre d'une démarche associant, notamment, le secteur et les centres de formation, il est évident que les maîtres de stage répondront aux exigences de la mission et ne devraient, *a priori*, plus être formés. Si tel n'était pas le cas et pour satisfaire aux conditions imposées par le projet de texte, les centres de formation devraient assurer la mise à niveau des maîtres de stage.

L'internat des stagiaires. Pour répondre aux difficultés pratiques d'organiser des stages en internat dans des exploitations agricoles, pour tenir compte des contingences du secteur et pour permettre au stagiaire de concilier le stage avec ses obligations personnelles, la condition d'internat serait purement et simplement supprimée.

En ce qui concerne le stage à l'étranger ou dans des Régions voisines comme la Flandre, le projet de texte prévoit la possibilité d'effectuer tout ou partie du stage à l'étranger. Par conséquent, un stage dans une Région voisine serait possible. À titre d'exemple, « et pour autant que la Flandre reste une Région voisine », il serait possible d'y effectuer son stage.

Concernant le calendrier prévu pour l'adoption de l'arrêté du Gouvernement wallon, la procédure initiée suit son cours et devrait connaître une avancée significative avec l'arrêt de l'avis de la Commission consultative de la formation professionnelle dans l'agriculture.

Dès que cet avis définitif sera transmis à mon Cabinet, la procédure de révision sera entamée. Idéalement, celle-ci devrait aboutir dans le premier semestre 2008 pour permettre aux jeunes agriculteurs qui veulent s'installer de pouvoir satisfaire, à partir du 1er juillet 2008, aux obligations découlant de la réforme des aides à l'agriculture (AIDA).

Pour conclure, je tiens à souligner l'importance de la concertation entre les différents intervenants et de la concertation entre mon Cabinet et celui de mon Collègue, M. le Ministre Lutgen.

Je voulais vous signaler, c'est le hasard du calendrier, qu'hier, je me trouvais dans les bureaux de la FWA

(Fédération wallonne de l'agriculture), à Gembloux, pour signer l'arrêté ministériel octroyant la subvention en trois phases : 91.000 euros répartis sur trois années dont 30.000 euros à l'exercice 2007 pour former les cadres de l'organisation agricole. L'école leur permet donc de suivre cette formation pour mieux connaître et appréhender le monde de l'agriculture et ce qui l'entoure. Voilà ce qui témoigne aussi de mon intérêt pour ce secteur, parce je ne tourne jamais le dos à mes premières amours.

M. le Président. – La parole est à M. Grommes.

M. Grommes (cdH). – Je remercie M. le Ministre pour cette réponse très complète. Je l'examinerai à mon aise en détail afin de prendre connaissance de tous les éléments.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. TARABELLA, MINISTRE DE LA FORMATION, SUR « LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur « la pénurie de main-d'œuvre ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, à plusieurs reprises, j'ai interrogé Mme Arena, votre prédécesseur, sur la pénurie de main-d'œuvre dans différents secteurs, notamment dans les secteurs de la construction, de la transformation du bois et du secteur de la viande et des boucheries. La Ministre me répondait être sensibilisée par le problème, ce qui devait se traduire en décisions et actions politiques. Je vois que, lors de séances récentes du Gouvernement wallon, vous avez mis le sujet à l'ordre du jour, ce qui a éveillé tout de suite mon intérêt pour vos propositions.

En effet, il a été confié au Forem la mission de développer un plan de lutte contre les pénuries de main-d'œuvre qualifiée. Cela doit se traduire par un meilleur dispositif d'analyse du marché du travail (permettant de devancer les pénuries qui s'annoncent), par des plans d'actions afin de répondre rapidement aux besoins existants, par des formations supplémentaires visant à réduire des fonctions critiques ou ces pénuries et par un suivi individuel du chômeur. J'avais, à l'époque, plaidé pour que cette analyse puisse aussi alimenter les réflexions au niveau de ceux qui organisent la formation professionnelle des jeunes – sans évidemment tomber dans l'excès que tout choix d'études soit orienté uniquement ou principalement en fonction des pénuries – visant à valoriser davantage les métiers un peu décriés chez nos jeunes.

Il me paraît assez difficile d'avoir, d'un côté, des milliers de demandeurs d'emploi et de l'autre, des postes vacants de travail qui restent inoccupés par manque de candidat présentant le profil adéquat. Au niveau social, c'est du gâchis, comme au niveau économique parce que cela freine le développement de nos entreprises.

Monsieur le Ministre, avez-vous déjà pu identifier une première série de métiers qui sont en pénurie flagrante ? Avez-vous pu identifier pourquoi ils le sont ? Comment pouvons-nous remédier à ce problème ?

Puis-je vous demander de nous fournir un premier bilan intermédiaire de votre action ministérielle en la matière ? Information qui alimentera notre réflexion sur les politiques à mettre en œuvre visant à réduire d'une part, le chômage et à réconforter d'autre part, le développement de nos PME.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Tarabella.

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – En réponse à l'honorable membre, je tiens à signaler que le Forem a élaboré un système de suivi des métiers qui posent le plus de difficultés de recrutement. Dans ce contexte, il réalise de manière récurrente des analyses et des enquêtes, comme par exemple l'analyse des fonctions critiques et les enquêtes menées dans le cadre de la plate-forme de concertation avec les agences de placement privées.

Ces dispositifs permettent de mettre en évidence de manière systématique les métiers qui posent le plus de difficultés de recrutement. Ils génèrent des résultats actualisés sur la base annuelle.

Les résultats de ces enquêtes sont notamment diffusés sur le site du Forem.

Au-delà de la fonction de veille et de détection systématique, le Forem mène des actions qui visent à rencontrer, par différentes approches, les problèmes de recrutement.

Les moyens du plan Marshall visent notamment une augmentation globale de l'offre de formation du Forem sur toutes les fonctions critiques et les métiers en pénurie.

Cette augmentation est mise en œuvre de deux manières :

– par les plans locaux de lutte contre les pénuries qui visent à organiser rapidement des réponses à des difficultés de recrutement rencontrées localement : recrutements importants ou récurrents dans une sous-région, demandes spécifiques. Ces réponses sont basées sur : l'information, la sensibilisation et l'orientation des demandeurs, l'emploi, l'identification des compétences des demandeurs d'emploi, la formation et la mise en relation des demandeurs d'emploi avec des offres difficiles à satisfaire;

– par l'action « 40 métiers », visant d'une part à analyser en profondeur la nature et la cause des difficultés de recrutement spécifiques à certains métiers, et d'autre part, à développer des plans d'actions propres à rencontrer au mieux les difficultés identifiées.

Dix-neuf métiers ont déjà fait l'objet d'un premier ciblage dans le cadre de cette action, six métiers ont déjà fait l'objet d'un premier état des lieux.

Ces états des lieux mettent en évidence l'évolution de la pénurie par métier, les causes identifiées et les moyens mis en œuvre par le Forem. Ils mettent également en évidence des causes telles que l'alimentation des filières scolaires techniques et professionnelles ou encore l'importance de la formation continuée, comme moyens complémentaires à l'augmentation de l'offre de formation professionnelle déjà mise en œuvre par le Forem.

Tenant compte des durées de formation à certaines techniques ou à certains métiers, il est évident que les effets de l'effort de formation complémentaire porteront leurs fruits à terme.

Au-delà de l'impulsion donnée par le plan Marshall, les actions menées par le Forem, dans le cadre de la lutte contre les pénuries de main-d'œuvre, trouveront un prolongement structurel dans le cadre des conventions sectorielles.

Enfin, vous me demandez de vous fournir un bilan intermédiaire de mon action ministérielle en la matière. À ce sujet, j'ai demandé au Forem de réaliser une évaluation complète du dispositif de lutte contre les pénuries de main-d'œuvre qualifiée pour le 15 décembre dernier. Nous sommes actuellement en train d'analyser cette évaluation qui sera présentée, cette semaine, au Gouvernement wallon. Je vous propose donc d'y revenir ultérieurement afin de mieux relayer les débats et éventuelles décisions qui seront prises à cette occasion et ainsi vous fournir une information complète.

D'ores et déjà, un constat s'impose : s'il est clair qu'une meilleure qualification des demandeurs d'emploi contribue à leur insertion sur le marché du travail, elle ne constitue pas pour autant la seule réponse à la problématique des pénuries.

Il est essentiel de comprendre que le problème de qualification n'est pas la seule cause des pénuries de main-d'œuvre. D'autres facteurs entrent en jeu, comme par exemple les conditions de travail, les conditions salariales, mais aussi le savoir-être des travailleurs, ou encore la mauvaise image de certains métiers techniques, qui influent indubitablement sur les choix scolaires, notamment induits par les parents.

Considérer que la formation constitue la seule solution pour faire coïncider offre et demande d'emploi, me semble un raccourci dangereux.

Avant d'espérer avoir répondu à vos interrogations, Monsieur le Député, j'esquissais un sourire, et je ne prolongerai pas longtemps, tout simplement parce que j'ai réussi à vous répondre sur une question concernant les métiers en pénurie sans vous en citer un seul.

Je ne résiste pas à la tentation de vous citer quelques métiers où il y a vraiment pénurie : les carreleurs, paveurs, métiers de la menuiserie, métiers qui concernent généralement le secteur de la construction, mais aussi les électromécaniciens, soudeurs, constructions métalliques, la mécatronique et bien d'autres.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Vous m'invitez à vous reposer les questions après avoir analysé en profondeur les bilans qui vous sont parvenus et que vous allez présenter prochainement au Gouvernement. Je ne résisterai pas à la tentation de vous réinterroger sur le sujet, comme vous me l'avez suggéré.

M. le Président. – La séance est levée.

– La séance est levée à 12 heures 44 minutes.

ABRÉVIATIONS COURANTES

AIDA	Aide à l'Investissement pour le Développement de l'Agriculture
APE	Aide pour l'emploi
Arcelor	Arbed – Aceralia – Usinor
CCE	Commission des Communautés européennes
CEFO	Carrefour emploi Formation
CESS	Certificat d'études secondaires supérieures
CGRA	Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides
CNE	Confédération nationale des Employés
CPAS	Centre public d'Action sociale
CPE	Convention Premier Emploi
CSC	Confédération des syndicats chrétiens
CTA	Centre de Technologies avancées
CWATUP	Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine
DE	Demandeur d'emploi
DEI	Demandeur d'emploi indemnisé
DGASS	Direction générale de l'Action sociale et de la Santé
DGEE	Direction générale de l'Économie et de l'Emploi
DNF	Division Nature & Forêts
EURES	Réseau européen d'informations sur l'emploi
FGTB	Fédération générale des travailleurs de Belgique
Forem	Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi
FWA	Fédération wallonne de l'Agriculture
GSK	GlaxoSmithKline
IFAPME	Institut wallon de Formation en alternance et des indépendants et des petites et moyennes entreprises
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économique
ONEm	Office national de l'Emploi
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PTP	Programme de transition professionnelle
RIS	Revenu d'intégration sociale
RTBF	Radio-Télévision belge de la Communauté française
SOGEPA	Société wallonne de Gestion de Participations
SPE	Service public de l'Emploi
TEC	Société de Transport en commun
UMH	Université de Mons-Hainaut
VDAB	*Vlaams Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beræpsleiding*